
Revendications territoriales des Autochtones

Note de la rédaction : L'article qui suit contient des renseignements puisés à différentes sources gouvernementales. Il présente un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions.

Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique de ce domaine a été proposé en 1973 à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada, la décision *Calder*, qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Afin de préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale. Au fur et à mesure de l'évolution de la politique, ces revendications furent classées en deux catégories :

- les revendications globales – fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
- les revendications particulières – découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Indiens ou d'autres obligations légales ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens prévus en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale, laquelle vise à régler des griefs formulés par des Autochtones qui, tout en s'inscrivant dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, ne répondent pas à des critères d'acceptation rigoureux.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour résoudre les ambiguïtés de nature juridique associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui, en plus de définir clairement et de manière durable les droits sur les terres et les ressources, précisent à l'intention des gouvernements et des tiers les droits et les avantages des Autochtones, en les codifiant dans des ententes de règlements protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à l'échelle de la région visée par l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la collectivité autochtone et du gouvernement, pour conseiller le ou la ministre en poste sur la gestion du parc national. En dernier lieu, l'entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale décrit les possibilités de développement économique dont le groupe pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de possibilités d'emplois ou de contrats.

En décembre 1986, après une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portent sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des

droits ancestraux; l'ajout de droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en œuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoit également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême a provoqué des appels de la part des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. Il s'agit de la première décision de la Cour suprême du Canada traitant en profondeur de la question du droit ancestral.

La question d'autonomie gouvernementale peut se négocier parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

Revendications particulières et droits fonciers issus de traités

Les revendications particulières portent sur le respect des traités et sur l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. En ce qui a trait aux revendications particulières, l'objectif principal du gouvernement est de s'acquitter de ses obligations de nature juridique envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les

revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées « revendications fondées sur les droits fonciers issus de traités » et font l'objet de négociations distinctes des autres revendications particulières.

Autres revendications

Le gouvernement est sur le point de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, lesquels sont parfois appelés « revendication du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques de revendications globales et particulières, mais ils ne respectent pas de critères d'acceptation rigoureux.

Deh Cho

Après l'échec de l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* en 1990, les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont demandé la création d'un territoire Deh Cho et leur propre processus de négociation avec la Couronne. Le processus Deh Cho consiste en l'exercice des pouvoirs et en négociations des terres et des ressources entre le gouvernement fédéral et territorial et les PNDC. Les négociations ont donné lieu à une ébauche d'entente-cadre et à une ébauche d'entente sur des mesures conservatoires. L'entente-cadre définit la portée, le processus, les sujets à aborder et les paramètres dont il faut tenir compte pour la négociation d'un accord de principe et d'un accord définitif. L'entente sur les mesures conservatoires prévoit la participation des PNDC au

régime de gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; un processus de planification régional de l'utilisation du sol qui favorisera l'exploitation des ressources; un accord de gestion provisoire concernant la réserve de parc national du Canada Nahanni et, enfin, une entente provisoire de mise de côté des terres et la négociation d'une entente sur l'exploitation des ressources. Les PNDC et Parcs Canada ont formé une Équipe de consensus Nahʔa Dehé, composée de sept personnes, soit deux personnes nommées par les Deh Cho, deux par la Bande des Dénés de Nahanni Butte et trois par Parcs Canada. L'équipe a donné des conseils sur l'Énoncé d'intégrité écologique et le Plan directeur de la réserve de parc national du Canada Nahanni. L'équipe pourrait formuler des recommandations à la table principale des négociations avec les Deh Cho au sujet des accords de gestion provisoires applicables à la réserve de parc national du Canada Nahanni.

La Nation des Métis des T. N.-O.

En 2002, ce groupe, anciennement appelé les Métis de la région du South Slave, a changé son nom pour la Nation des Métis des T. N.-O.

Lorsque l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis* n'a pas été ratifiée par la majorité du peuple autochtone de la vallée du Mackenzie en 1990, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à des revendications régionales dans cette région des T. N.-O. Toutefois, dans le district de South Slave, les Dénés du Traité N° 8 d'Akaiicho ont d'abord

cherché à faire respecter les dispositions de leurs traités au lieu de conclure une revendication territoriale régionale globale. Cela a laissé certains Métis de cette région sans outils pour faire valoir leurs sujets de préoccupation. Ensuite, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a offert aux Métis du district de South Slave de participer à une démarche ne tenant pas compte des droits, afin de traiter de leurs préoccupations. On a signé un accord-cadre en août 1996, lequel décrit des négociations en deux étapes : les questions qui touchent le sol et les ressources et, après la signature d'un accord de principe, la négociation de questions touchant l'autonomie gouvernementale. Les négociations visant à conclure une entente de principe se poursuivent.

Traité n° 8 d'Akaiicho

Durant l'année 2000, le gouvernement du Canada et les quelque 2 000 Dénés du Traité n° 8 d'Akaiicho ont entamé des négociations. Ces Dénés revendiquent l'utilisation traditionnelle de terres s'étendant principalement au sud et à l'est du Grand lac des Esclaves et jusqu'à la frontière avec le Nunavut au nord-est. Après avoir subi une interruption en 2002, les négociations ont repris en janvier 2003, principalement sur les questions de terres et de gouvernance. Les négociations se poursuivent.

Nunavut

Gouvernement du Canada – Parcs Canada Parcs nationaux

Parc national du Canada Ukkusiksalik

Le samedi 23 août 2003, l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) pour établir Ukkusiksalik à titre de 41^e parc national du Canada a été signée à Iqaluit. Des participants de partout dans le Nord et de diverses

régions du sud du Canada ont assisté à cette cérémonie. Le premier ministre du Canada, le président de l'Association des Inuits de Kivalliq et le premier ministre du Nunavut faisaient partie des dignitaires.

Après la cérémonie, les représentants officiels et les dignitaires se sont rendus en avion à Repulse Bay afin de participer à un banquet communautaire et à une danse. Les résidents ont servi toutes sortes de plats traditionnels (phoque,

morse, muqtuq (ou peau de baleine), caribou, poisson) et du pain bannock préparé de toutes les façons possibles. Les groupes participants ont prononcé des discours et échangé des cadeaux. Les Inuits et le gouvernement s'attendent à une relation de travail respectueuse dans l'avenir.

Ukkusiksalik représente la région naturelle de la toundra centrale sur une superficie d'environ 20 500 km². La baie Wager, qui constitue une mer intérieure

s'étendant sur 100 km vers l'ouest depuis la baie d'Hudson, se trouve au cœur même du parc. La zone comprend un ensemble impressionnant de reliefs et une vaste gamme d'habitats assurant la subsistance d'espèces telles que le caribou, le bœuf musqué, le loup, le lièvre arctique, le faucon pèlerin, le faucon gerfaut, l'ours polaire, le béluga, le phoque annelé et le phoque barbu. Les résidents inuits des collectivités de Kivalliq continuent de se déplacer dans cette zone pour y chasser et y pêcher.

Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les gouvernements du Canada et du Nunavut, ainsi que l'Association des Inuits de Kivalliq, au nom de toute la population inuite, ont négocié une ERAI. Cette entente précise les conditions d'établissement d'un parc national, notamment ses limites, l'accès au parc, les retombées économiques pour les Inuits, la cogestion, la gestion de la mise à mort d'urgence des ours polaires, les camps éloignés et l'accès des Inuits

voulant se livrer à l'extraction de pierre à sculpter. Les mesures provisoires de protection des terres proposées pour le parc ont été prolongées jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Nord de l'île Bathurst

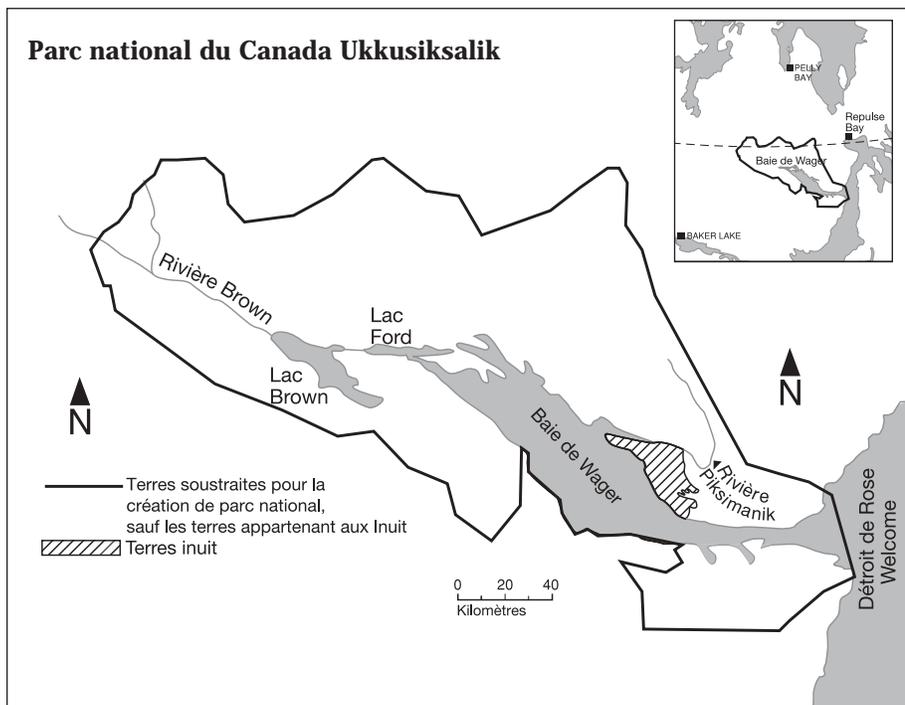
La mise de côté provisoire actuelle des terres pour cette région prend fin en octobre 2004. Avant cette date, Parcs Canada consultera l'Association des Inuits de Qikiqtaniit (AIQ) et les Inuits de Resolute Bay pour savoir s'ils appuient la décision de prolonger la mise de côté et pour discuter des limites potentielles. Si on décide de poursuivre, la mise de côté sera prolongée, afin de procéder à une collecte de renseignements supplémentaires dont pourraient avoir besoin la communauté et l'AIQ avant de décider d'entamer une négociation en matière d'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits, conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Environnement Canada Service canadien de la faune

Nouveaux projets et aires de conservation actuelles

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN) consacre un chapitre entier aux aires de conservation, dont deux réserves nationales de faune et onze refuges d'oiseaux migrateurs administrés par le Service canadien de la faune (SCF). Les exigences de l'ARTN comprennent la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) visant la plupart des aires de conservation et l'élaboration de plans directeurs pour toutes les aires. En 2001, le SCF et la Nunavut Tunngavik Inc. ont entamé des négociations sur une entente-cadre ERAI traitant des aires de conservation au Nunavut, en prévoyant des annexes sur des sites particuliers, pour régler des problèmes liés à certains refuges ou certaines réserves fauniques. Au début de 2004, ces négociations étaient toujours en cours.

Le SCF a identifié les sites à protéger en priorité en raison de l'habitat faunique essentiel qu'ils constituent. Les collectivités ont aussi nommé d'autres sites à protéger en vertu des lois qui relèvent du SCF. L'état d'avancement de quelques-uns de ces projets est décrit ci-après.



Cérémonie de signature d'Ukkusiksalik (© Parcs Canada, 2003) De gauche à droite : Ovide Alakannuark (membre de l'Assemblée législative, Akulik), l'honorable Paul Okalik (premier ministre du Nunavut), Cathy Towtongie (présidente, NTI), Olayuk Akesuk (ministre du développement durable), le très honorable Jean Chrétien (premier ministre du Canada), Nancy Karetak-Lindell (députée - Nunavut), David Tukurdjuk (Association des Inuits de Kivalliq (AIK)), Tongola Sandy (président, AIK), Donat Milortok (Vice-président, AIK) et Alan Latourelle (directeur général, Parcs Canada).

Sites marins importants pour les oiseaux migrateurs

Au Nunavut et aux T. N.-O., environ 40 espèces d'oiseaux représentant plus de 15 millions de volatiles utilisent les habitats marins pour l'accouplement et l'alimentation ou comme aire de migration ou d'hivernage. En 2002, le SCF a préparé un document identifiant 34 sites marins importants au Nunavut et aux T. N.-O. pour les oiseaux migrateurs (sites assurant la subsistance de plus de un pour cent de la population canadienne d'une espèce à un stade de son cycle annuel). L'arbitration par les pairs est terminée et la publication est prévue en 2004. Ces renseignements ont été présentés au Réseau circumpolaire de zones protégées du Conseil de l'Arctique - Conservation de la flore et de la faune arctiques et diffusés internationalement au sein de cet organisme.

Aires de conservation utilisées à titre de sites de recherche

À part la protection des ressources fauniques importantes du Canada, plusieurs des refuges et des réserves d'espèces sauvages au Nunavut sont utilisés comme lieux de recherche clés pour les oiseaux migrateurs. Entre 2000 et 2004, des études continues et des projets de recherches focales ont eu lieu à la baie de la Reine-Maud, à la baie East, à l'île Prince Leopold, à Dewey

Soper, à l'île Bylot, à la rivière McConnell et aux refuges d'oiseaux migrateurs de l'île Seymour.

Réserve nationale de faune Igaliquuuq

Le travail sur la création de la réserve nationale de faune (RNF) Igaliquuuq se poursuit. Ce site fait partie des négociations actuelles de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). Lors de la conclusion de l'ERAI, le Service canadien de la faune (SCF) entamera le processus officiel de désignation de la RNF. Le SCF, en collaboration avec la collectivité de Clyde River, commencera à dresser la cartographie de l'habitat et l'inventaire biologique de la baie Isabella. Le SCF continue à appuyer les efforts d'observation des baleines boréales du Comité directeur d'Igaliquuuq au moyen du Programme de conservation et de gérance de l'habitat.

Qaquluit (Cape Searle) et Akpait (Reid Bay)

Des études du Service canadien de la faune (SCF) effectuées durant les années 1970 ont identifié d'importantes colonies d'oiseaux de mer à Cape Searle (Qaquluit) et à Reid Bay (Akpait), deux sites situés à environ 100 km au sud-est de Qikiqtarjuaq. Au cours des années 1980 et 1990, la collectivité avait manifesté peu d'intérêt envers la

protection de ces sites. Toutefois, en 1999, le hameau de Qikiqtarjuaq a obtenu l'appui de l'Organisation des chasseurs et des trappeurs (OCT) de Nattivak, de la Nunavut Tunngavik Inc., de l'Association des Inuits de Qikiqtaniit et du Comité d'aménagement des terres de Qikiqtarjuaq, afin de reprendre les discussions sur la protection de ces sites à titre de réserves nationales de faune (RNF).

En 2000, la collectivité a voté en faveur de la poursuite des démarches nécessaires à la création d'une nouvelle RNF. Le SCF, en collaboration avec l'OCT de Nattivak, le hameau et le Fonds mondial pour la nature, a maintenant effectué quatre visites au site dans le but de recueillir des données écologiques à Cape Searle. Une étude des connaissances de la collectivité, menée par l'OCT de Nattivak et commanditée par le Fonds mondial pour la nature, a aussi été effectuée. En juin 2001 et 2002, un projet de recensement et de cartographie a eu lieu à Qaquluit. Il s'agissait de la toute première cartographie détaillée de ce site. En 2001, un Comité sur les limites de la RNF a été constitué et ses limites recommandées sont actuellement étudiées par l'AIQ dans le cadre du processus de l'entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.



Mouette blanche en vol (© Mark Mallory, Service canadien de la faune, 2003)

À la recherche des mouettes blanches

La mouette blanche, d'un blanc pur avec des pattes noires, connaît un grave déclin au Nunavut. Cette espèce était courante au refuge d'oiseaux migrateurs de l'île Seymour et était fréquemment observée près de la lisière de la banquise de l'île Bylot (près de Pond Inlet) et près d'Arctic Bay, de Resolute Bay et de Grise Fiord. Si vous apercevez une mouette blanche, veuillez faire part de l'observation, de la date et du lieu approximatif au Service canadien de la faune à Iqaluit (les coordonnées se trouvent dans la section « Pour plus de renseignements »).



Mirnguiqsirviit - Parcs Nunavut

Le Nunavut (*notre terre*) a été créé le 1^{er} avril 1999. Sa superficie équivaut à plus d'un cinquième de celle du Canada et comporte plus des deux tiers du littoral canadien. Depuis la première recommandation en vue de protéger la réserve faunique du Thelon en 1990 à cause de sa faune et de sa beauté, plus de 300 000 km² de parcs et d'aires de conservation ont été protégés au Nunavut.

Les résidents du Nunavut sont fiers de leur patrimoine naturel et culturel, de leur lien solide avec la nature et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune de ce territoire et de leur riche et important passé. Non seulement les parcs territoriaux du Nunavut illustrent-ils et protègent-ils ces aires et paysages culturels et naturels d'une grande importance, mais ils leur rendent aussi hommage sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits au sujet des parcs territoriaux

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (1993) a changé le rôle joué par le gouvernement dans la protection de l'environnement du Nunavut. L'accord reconnaît la valeur et le bien-fondé des parcs et des aires de conservation et définit le procédé permettant d'établir des zones protégées au Nunavut. Ce procédé comprend la participation de la collectivité, la gestion et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages, pour les résidents, des zones protégées.

Parmi les obligations de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, en mai 2002, Parcs Nunavut, la Nunavut Tunngavik Inc. (NTI) et les Associations des Inuits de Kivalliq, de Kitikmeot et de Qikiqtani ont négocié avec succès et signé une Entente-cadre sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI). L'ERAI reconnaît le rôle des parcs territoriaux au Nunavut.

Elle contribuera aussi à repérer les possibilités de tourisme en territoire inuit et les avantages associés aux parcs en offrant de la formation sur les parcs et des débouchés économiques et en établissant un mécanisme de planification et de gestion conjointes des terres et des ressources des parcs territoriaux actuels et ultérieurs.

Au cours des prochaines années, Parcs Nunavut, de concert avec la NTI et les trois associations inuites régionales, se penchera sur la mise en œuvre de l'ERAI. Les parties ont entamé des négociations avec le gouvernement fédéral afin de financer la mise en œuvre des 17 articles de l'ERAI; ont établi un groupe de travail afin de superviser la mise en œuvre; ont élaboré une nouvelle politique gouvernementale en matière de contrats et des possibilités d'affaires dans les parcs territoriaux et ont mis sur pied un Groupe de travail sur les contrats dans les parcs afin de superviser les contrats et d'assurer que les entreprises et les sociétés inuites reçoivent un traitement préférentiel conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

L'ERAI prévoit aussi un engagement local et territorial dans la création et la gestion des parcs territoriaux. La création de structures de cogestion contribuera à l'élaboration d'un nouveau programme des parcs au Nunavut. Ce programme précisera les relations entre les parcs nationaux et territoriaux actuels et contribuera à la réalisation des buts à long terme du Nunavut et de ses collectivités en matière de tourisme, de loisirs, de protection des habitats, de croissance économique et de développement durable. Les changements nécessaires aux lois et aux politiques connexes dicteront l'exploitation des futurs parcs et futures aires de conservation au Nunavut.

Identité visuelle

L'aménagement du Programme des parcs au Nunavut comprend un programme d'identité visuelle. Ce programme assure une présence constante et professionnelle au Nunavut, distingue les parcs du Nunavut des autres parcs et augmente la sensibilisation du public sur les parcs du Nunavut de manière remarquable et évidente. Le programme d'identité visuelle a compris la création du nom et du logo de Mirnguiqsirviit, le relancement du site Web et la création de normes de conception pour la signalisation et les installations des parcs du Nunavut.

Les nouveaux panneaux affichent les logos de Mirnguiqsirviit et du gouvernement du Nunavut et sont rédigés dans les quatre langues officielles du Nunavut – l'inuktitut, l'innuinaqtun, l'anglais et le français. De nouveaux panneaux d'interprétation respectant les nouvelles normes ont été installés.

En 2003, les nouvelles normes de conception des installations de parcs ont aussi été mises en œuvre. À Pangnirtung, la relocalisation des installations du terrain de camping au parc territorial de Pisuktinu Tunngavik a permis de mettre en œuvre ces conceptions, ce qui a produit des structures possédant un style nettement nordique. Les projets à venir continueront de mettre en œuvre les normes de conception des installations aux parcs du Nunavut, améliorant ainsi les services offerts aux usagers des parcs et établissant le programme d'identité visuelle des parcs.

En 2003, on a élaboré des normes pour les affiches sur les parcs du Nunavut et des documents d'information, allant de brochures aux guides, sur les parcs individuels. Ces normes seront utilisées lors de l'impression des affiches et des brochures en 2004.

www.nunavutparks.com

Lancé à nouveau en 2002, ce site Web présente de plus amples renseignements sur tous les parcs territoriaux et les centres d'accueil du Nunavut. Il présente aussi des renseignements sur l'organisation de déplacements sécuritaires qui respectent l'écologie au Nunavut, sur l'entente définitive sur les répercussions et les avantages pour les Inuits des parcs territoriaux, sur les inscriptions des visiteurs et sur le processus de permis d'armes à feu pour les parcs territoriaux. Un « babillard » encourage les échanges d'information, les récits de voyage et d'expériences vécues dans les parcs. En outre, le site offrira de l'information et des mises à jour sur les progrès du programme, les activités et les événements à venir, ainsi que des rapports sur les projets liés aux parcs.

Création d'attractions touristiques

En 2001, Parcs Nunavut a commencé à effectuer des études de faisabilité afin d'évaluer les possibilités de création de parcs et d'autres attractions dans certaines collectivités du Nunavut. Tirant parti de plans de développement économique régional et communautaire déjà existants et d'études préliminaires de faisabilité, le projet a déterminé les attractions touristiques possibles ou existantes, le soutien (formation, mise au point de produits, etc.), les installations nécessaires ainsi que les avantages possibles pour chacune des collectivités.

Terrains de camping

En 2002, Parcs Nunavut a commencé le processus de réaménagement de trois terrains de camping existants et d'établissement et d'aménagement de deux nouveaux terrains de camping. Les terrains de camping représentent des éléments importants du programme de Parcs Nunavut, car ils offrent un service aux visiteurs du parc et aux collectivités locales. L'engagement de la collectivité dans la planification et l'aménagement comprend la sélection de terrains de camping, le type et le nombre d'installations et l'identification de noms pour les terrains de camping.

Un nouvel emplacement pour le terrain de camping du parc territorial Qilaluqat à Pond Inlet sera identifié et reconstruit en 2004. De meilleures installations seront aménagées au parc territorial Inuujaarvik à Baker Lake et la construction de nouveaux terrains de camping à Kimmirut et à Resolute Bay débutera. Parcs Nunavut a travaillé avec ces deux collectivités afin d'identifier les nouveaux terrains de camping. À Kimmirut, le terrain de camping sera appelé Taqaiqsirvik (*endroit de repos*) et le terrain de camping de Resolute Bay portera le nom de Tupirvik (*endroit où poser une tente*).

Clyde River

En 2002 et 2003, une étude de faisabilité a été menée le long de la rive nord d'Isabella Bay, vers le Nord jusqu'à l'île Scott. À partir des résultats de cette étude, on recommande une région plus facile à gérer pour les prochaines étapes de l'étude. Cette région comprend des fjords glaciaux profonds, de très vieux glaciers et des flèches de roches et des pinacles spectaculaires. Le fjord Sam Ford, qui se trouve dans cette région, est un site d'escalade de « renommée mondiale ». En plus de correspondre à un



Fjord Sam Ford (© Ministère de l'environnement, gouvernement du Nunavut, 2002)

marché unique de grimpeurs, la proposition de la « Zone de parc sauvage » trois saisons attirera un marché constitués de diverses personnes recherchant l'aventure. La deuxième phase de l'étude de faisabilité commencera à l'hiver 2004.

Coral Harbour

Alijivik (*site de ruines*), situé à environ 60 km au sud-ouest de Coral Harbour le long des rives de la baie South, est un site archéologique qui a déjà été occupé par une peuplade unique du nom de Sadlermiut. Une étude de faisabilité a analysé les emplacements de l'île



Attraction de Coral Harbour (cercle de crânes de morse) (© Ministère de l'environnement, gouvernement du Nunavut, 2003)

Southampton et a identifié ce lieu du patrimoine comme option préférée pour des études supplémentaires. L'étude traite de l'élaboration conceptuelle des attractions, de l'interprétation et des moyens de transport proposés, d'une commercialisation touristique ciblée, des implications en matière de revendications territoriales et de la création d'un fichier de ressources bibliographiques associées au site. L'achèvement de l'étude est prévu pour le printemps 2004.

Hall Beach

En 2003, une étude de faisabilité a recommandé de se pencher sur l'aménagement des attractions portant sur l'histoire culturelle et technologique de Hall Beach et sur l'interaction entre la technologie historique inuite et l'installation du système du Réseau avancé de pré-alerte (RAPA) dans le Nord. Hall Beach est le site de la station principale FOX, laquelle se distingue par les numéros de ses édifices originaux et de ses antennes en place, de même que leur état.

Avec ses partenaires fédéraux et territoriaux, Parcs Nunavut prévoit d'interpréter l'aménagement de ce site et de la collectivité moderne de Hall Beach. De nombreux sites Thulé se trouvant

autour du RAPA seront interprétés afin de mettre en valeur la technologie des gens qui vivaient dans cette région avant l'aménagement de la collectivité.

Parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga

(anciennement Parc territorial Ijirililiq)
Le parc territorial Iqalugaarjuup Nunanga (*terre autour de la rivière des petits poissons*) s'étend vers l'intérieur à partir de la côte ouest de la baie d'Hudson, à environ 10 km au nord-ouest de Rankin Inlet. L'été et l'automne, les visiteurs et les habitants peuvent y apprécier la beauté spectaculaire de la rivière en plus d'y pêcher, d'y nager, d'y cueillir des petits fruits et d'observer la faune abondante que renferme le parc, dont le faucon pèlerin qui est menacé d'extinction. Cependant, la caractéristique la plus remarquable du parc est le lieu historique de Qamaviniqtalik (*endroit de vieilles huttes de terre*) et ses sentiers de promenade d'interprétation situés sur les périmètres d'inondation de la rivière Meliadine. Iqalugaarjuup Nunanga est devenu le centre d'activités intenses de croisières touristiques dans la région de Kivalliq. Ce site met en évidence l'important patrimoine culturel et naturel de la

région et est devenu un centre d'artisanat local. Des aires de pique-nique ont été aménagées et les projets à venir comprennent l'installation de panneaux d'interprétation, la production d'une brochure et d'un guide sur le parc et d'autres aménagements de sentiers de randonnée/sentiers d'interprétation.

Parc territorial Katannilik

Le parc Katannilik (*lieu de la chute*), au sud de l'île de Baffin près de Kimmirut, couvre une superficie d'environ 1 269 km² presque entièrement située dans le bassin hydrographique de la rivière Soper. Ce parc offre des activités de loisirs aquatiques dont la descente en eaux vives, les excursions en canot ou en kayak, de même que la randonnée pédestre, le ski de fond et la motoneige.

Environ 350 personnes ont visité le parc en juillet et en août 2003. La collectivité, avec l'aide du personnel du parc, a organisé des activités culturelles pour les visiteurs. À elle seule, l'utilisation par les visiteurs estivants a augmenté les retombées économiques à Kimmirut pour ce qui est de l'artisanat, des programmes d'accueil et des activités communautaires. La maison Soper, résidence de l'explorateur et biologiste Dewey Soper dans les années 1930, est maintenant la galerie de la maison Soper où des sculptures en pierre de savon et de l'artisanat sont vendus par la Quliruakut Society.

Avec l'appui financier de l'Association de Kakivak, nous avons organisé des camps scientifiques estivaux pour les élèves en août 2003. Les jeunes ont acquis des connaissances sur la faune et sur l'écologie végétale, sur l'utilisation traditionnelle des roches et des minéraux et sur la navigation au moyen de roches.

Une course annuelle de motoneiges entre Iqaluit et Kimmirut traverse le parc et réunit des participants des régions de Baffin, du Nouveau-Québec et de Kivalliq. Cette activité annuelle est organisée depuis le début des années 1970 et attire de plus en plus de participants, de spectateurs et de commanditaires.

En 2002, nous avons créé une trousse pilote d'enregistrement des visiteurs pour le parc Katannilik. La trousse informe les visiteurs sur les conditions du parc, offre des renseignements sécuritaires et durables sur les voyages et aide à créer une base de données des visiteurs. Cette trousse d'enregistrement sera améliorée au cours des prochaines



Parc territorial Katannilik (© Ministère de l'environnement, gouvernement du Nunavut)



Parc territorial Kuklok (© Ministère de l'environnement, gouvernement du Nunavut)

années. Un terrain de camping sera aménagé dans le parc Katannilik, situé dans la collectivité de Kimmirut, à l'été 2004.

Parc territorial Kekerten

Situé à 50 km de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, le parc Kekerten a servi de station de dépeçage écossaise durant la période des années 1850 et 1860. Leurs connaissances des baleines, de la région et de l'art de survivre dans l'Arctique firent des Inuits des alliés essentiels de l'industrie baleinière commerciale. On trouve encore des vestiges de la station

baleinière, notamment les fondations des trois magasins construits en 1857, de gros chaudrons en fer ainsi que des armatures et des fonds de tente restaurés.

En 2003, le gouvernement du Nunavut et la collectivité de Pangnirtung ont travaillé à la deuxième phase d'un projet de restauration qui accroîtra les possibilités de développement économique à Pangnirtung, tout en permettant de faire de la sensibilisation au sujet de l'histoire de l'industrie baleinière, unique en son genre. L'aménagement de la station baleinière écossaise à Kekerten aidera les

pourvoyeurs locaux qui offrent des visites guidées du parc, en augmentant le potentiel d'interprétation du site, y compris la relation des Inuits avec les baleiniers. Le projet est au dernier stade de conception architecturale. Les éléments proposés comprennent une structure schématique tridimensionnelle reconstituant la station baleinière écossaise, des panneaux d'interprétation amovibles faits de toile et plusieurs stations interactives d'interprétation à divers emplacements dans le site.

Parc territorial Kuklok

Le parc Kuklok, situé à 15 km de Kugluktuk, est un paysage d'étendues onduleuses de la toundra, entrecoupées d'escarpements, d'affleurements rocheux et de falaises abruptes le long de la rivière. L'emplacement de la chute offre des points de vue où on peut observer la faune, pêcher, faire de la randonnée pédestre et du camping. La chute Bloody, déclarée lieu historique en 1978, se trouve dans les limites du parc Kuklok et est le site de la bataille sans doute la plus célèbre du Nord. Ce site possède des vestiges d'habitations d'hiver des Thulé datant de plus de 500 ans, des preuves archéologiques de camps de chasse au caribou remontant à plus de 1 500 ans, l'utilisation pré-dorset du site il y a plus de 3 500 ans et une riche histoire de l'exploration de l'Arctique. Ces vestiges commencent seulement à illustrer l'importance historique du lieu.

La rivière Coppermine, qui traverse le parc, a été proposée à titre de rivière du patrimoine national en août 2002 (voir aussi l'article à la page 24). Le parc constitue une destination de choix pour les gens qui veulent faire une expédition d'un jour en canot à partir de Kugluktuk et pratiquement toutes les expéditions descendant la rivière Coppermine en radeau ou en canot choisissent de camper à Kuklok. En 2002, nous avons entrepris une étude pour damer un sentier de portage dans le parc Kuklok pour aider les visiteurs. Les habitants de la région utilisent de plus en plus cet endroit pour aller pêcher ou camper, perpétuant ainsi l'utilisation traditionnelle du site. Nous aménagerons le sentier de portage, les affiches du parc et certaines installations en 2004.

Parc du passage du Nord-Ouest - Gjoa Haven

Le Parc du passage du Nord-Ouest n'est pas un parc au sens courant du terme. Il

constitue une tentative de réunir les récits de plusieurs collectivités et de nombreux sites autour d'un grand thème - celui du passage du Nord-Ouest - qui porte autant sur les efforts des Européens pour trouver un passage au Nord-Ouest que sur les nombreuses expéditions de recherche ultérieures tentant d'élucider la disparition de l'expédition de Franklin.

À Gjoa Haven, le Parc historique du passage du Nord-Ouest fait partie de cette tentative. Les panneaux installés le long du sentier pédestre traversant la ville, de même que l'exposition présentée au complexe du hameau, sont consacrés à l'exploration d'Amundsen et à son séjour dans la localité.

L'année dernière a marqué le 100^e anniversaire de la première traversée du passage du Nord-Ouest par l'explorateur norvégien Roald Amundsen. Pour commémorer cet anniversaire, un groupe de Norvégiens a essayé de reconstituer l'itinéraire parcouru par Amundsen et son équipage à bord de leur bateau de 44 pieds, mais les conditions de glace ne leur ont pas permis d'atteindre Gjoa Haven. Les résidents ont poursuivi leurs célébrations, y compris l'inauguration d'un cairn à la mémoire d'Amundsen par l'ambassadeur de la Norvège au Canada.

Parc territorial Ovayok

Ovayok, ou mont Pelly, est le nom utilisé pour décrire le gros esker qui domine le paysage du parc territorial situé à environ 15 km à l'est de la collectivité de Cambridge Bay. Le parc est de plus en plus populaire auprès des touristes, en raison de son paysage de lacs et de montagnes, de ses montagnes intéressantes, de ses plages surélevées et de ses lacs environnants. La région devient de plus en plus recherchée pour la diversité et le nombre d'oiseaux qui y vivent. De nombreux observateurs d'oiseaux du monde entier y sont attirés par la possibilité d'enrichir leurs connaissances dans ce domaine.

Le parc territorial Ovayok est facilement accessible avec un véhicule et est une destination importante des visiteurs souhaitant participer à des activités d'une journée. En 2002, nous avons entrepris une étude pour construire un sentier d'interprétation pour le parc. Ce plan explorera la beauté naturelle et l'importance historique du parc et sera aménagé pour refléter le paysage fragile et les intérêts d'habitat de la faune et des oiseaux. Ce projet

appuiera les pourvoyeurs locaux offrant des visites guidées du parc en augmentant le potentiel d'interprétation du site.

Parc territorial Sylvia-Grinnell/Quammaarviit

Situé à un kilomètre du centre d'Iqaluit, le parc Sylvia-Grinnell permet aux nombreux visiteurs et résidents de découvrir facilement le paysage arctique. Les visiteurs peuvent également voir des spécimens de la flore de l'île de Baffin, dont plusieurs plantes rares comme la fougère woodsie; la faune, principalement le caribou et le renard arctique; et des éléments de patrimoine culturel, notamment les lieux de pêche ancestraux aux rapides, des cairns de pierres et des ruines Thulé.

Parcs Nunavut travaille avec le ministère de la Défense nationale, le Sentier transcanadien et le Rotary Club d'Iqaluit pour concevoir et construire une passerelle à piétons au-dessus de la rivière Sylvia Grinnell. En novembre 2002, nous avons jeté les fondations et nous prévoyons l'achèvement de la passerelle à l'été 2004. Les nouvelles installations du parc comprennent une nouvelle affiche à l'entrée et une aire de pique-nique. Nous installerons les affiches d'orientation pour le parc en 2004. Le parc Quammaarviit est un site Thulé possédant une histoire d'occupation par les Inuits pendant plus de 750 ans. On peut y voir des tentes d'été, des caches pour la viande, des supports à kayaks et d'autres éléments, notamment les vestiges de 11 habitations d'hiver dont les surfaces d'habitation étaient surélevées et comportaient une entrée profonde, de manière à emprisonner l'air froid, ce qui constitue une technique rarement vue ailleurs. Le processus de remplacement

de la signalisation d'interprétation climatique à Quammaarviit a été terminé à l'été 2003. Le sentier de promenade d'interprétation donne un aperçu des caractéristiques remarquables laissées par les anciens habitants de cette superbe île.

Fiducie du patrimoine inuit

La Fiducie du patrimoine inuit (FPI) se consacre à la préservation, à l'enrichissement et à la protection de l'identité et du patrimoine culturel inuits et se consacre à l'archéologie, aux objets ethnographiques et aux archives. Les activités de la FPI tiennent compte du principe du respect du savoir traditionnel et de la sagesse des aînés et des aînées.

La FPI a été créée en 1994 et son mandat est décrit dans les articles 33 et 34 de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. La FPI reçoit son financement de base de la Nunavut Tunngavik Incorporated, l'organisme d'encadrement créé pour mettre en œuvre l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Monts Torngat

Typiques de la région naturelle 24 du Canada, soit les montagnes du nord du Labrador, la région des monts Torngat représente un paysage arctique exceptionnel. Les fjords s'avancent jusqu'à 80 kilomètres dans l'intérieur, les escarpements s'élèvent jusqu'à 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, les sommets des montagnes atteignent 1 500 mètres, la faune est abondante et les sites archéologiques sont nombreux.

Parcs Canada poursuit ses discussions avec les groupes inuits au Labrador et au Nunavik (Nouveau-Québec) en vue d'arriver à la création d'une réserve de parc national dans cette région. Une entente avec le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador est en négociation. Cette entente transférera les terres de la réserve de parc national proposé au Canada.



Projet de toponymes inuits (© Fiducie du patrimoine inuit, 2003)

Prix de reconnaissance des aînés

Ce prix de reconnaissance est remis à un aîné ou à une aînée du Nunavut pour souligner sa contribution aux générations plus jeunes. Ces contributions sont essentielles au maintien du patrimoine inuit.

Le prix reconnaît les efforts de nombreux aînés qui enseignent leurs habiletés et partagent leurs connaissances sur la culture, le patrimoine et l'archéologie inuits dans les écoles. La Fiducie du patrimoine inuit, avec l'aide des organismes inuits régionaux et les membres de la collectivité, organisent des mises en candidature des aînés chaque deux ans dans trois régions du Nunavut, soit Kitikmeot, Kivalliq et Qikiqtani.

Programme de toponymes

L'un des mandats de la Fiducie du patrimoine inuit en vertu de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* est de réviser les toponymes traditionnels afin que ces noms de lieu deviennent officiels. Quand ils sont indiqués sur les cartes, les toponymes inuktituts constituent une preuve tangible d'utilisation et d'occupation des

terres dans le temps. Ils laissent une empreinte et donnent une illustration graphique des endroits où les gens ont vécu, voyagé, chassé, été affamés, célébré et attendu, et où ils sont morts, sur ce territoire. Cette preuve, existant dans les moindres détails dans les mémoires de quelques aînés inuits seulement, est important pour les générations à venir pour qu'elles puissent apprécier la portée et la qualité des activités inuites ayant eu lieu sur cette terre au fil du temps. Voici les deux objectifs principaux de la FPI en matière de recherche sur les toponymes dans les collectivités :

- appuyer la production de cartes indiquant les noms traditionnels, pour que tout le monde puisse profiter du savoir des aînés au sujet des toponymes; et
- faire participer les collectivités à des programmes intégrés qui donneront lieu à l'officialisation des toponymes traditionnels.

Musée itinérant

Le projet du musée itinérant a été réalisé en collaboration avec le Musée canadien des civilisations et est une reproduction

d'artefacts, de photographies et de textes, spécifiquement conçus pour voyager au Nunavut et dans d'autres collectivités nordiques. Cette exposition, réalisée en inuktitut, en innuinaqtun et en anglais, raconte l'histoire de la culture Thulé et de sa progression de la Sibérie à l'Alaska et ensuite au Nunavut. En faisant la promotion du patrimoine inuit de cette façon, la Fiducie du patrimoine inuit prévoit que le contact avec cette exposition stimulera de l'intérêt sur l'histoire inuite et en archéologie.



Musée itinérant
(© Fiducie du patrimoine inuit, 2003)

Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit

Gouvernement du Canada –
Parcs Canada
Parcs nationaux

Parc national du Canada Ivvavik Qainnuirvik (Clarence Lagoon) - Fouilles archéologiques de préservation

L'érosion littorale le long du versant Nord du Yukon est une menace constante pour un certain nombre de ressources culturelles se trouvant dans le parc national du Canada Ivvavik. Des sites jadis habités par les Inuvialuit et leurs ancêtres ont été touchés à différents degrés par l'érosion des berges et la ligne dérivante en mouvement. Au cours des 15 dernières années, Parcs Canada a mené un programme d'observation de sites archéologiques afin d'observer l'érosion littorale au parc Ivvavik. Le programme d'observation de 2002 a indiqué que certaines huttes de terre et maisons de bois, situées à l'extrémité sud de Qainnuirvik (Clarence Lagoon), près de la frontière de l'Alaska, sont en danger.

Après des consultations avec la collectivité d'Aklavik, des fouilles de préservation des sites à Qainnuirvik ont été effectuées en août 2003. Deux huttes en terre et maisons de bois inuvialuit ont été exhumées par le personnel de Parcs Canada avec l'aide de jeunes Inuvialuit des collectivités d'Aklavik et d'Inuvik. Parcs Canada a fait venir par avion des aînés inuvialuit ayant déjà vécu dans la région. Cela a permis de rassembler des histoires orales sur la vie le long de la côte du versant Nord au début du siècle.

Les analyses de cartes de sites, de croquis de schéma architectural, d'artefacts, de restes d'animaux et d'entrevues avec les aînés sont actuellement en cours. Les renseignements et le matériel recueillis à Qainnuirvik serviront de base aux nouveaux produits archéologiques qui seront mis sur pied par Parcs Canada et la collectivité d'Aklavik au cours des prochaines années.



Fouilles à Clarence Lagoon 76Y2 (terminées) (© Natasha Lyons, University of Calgary, 2003)

Projet Artistes dans le parc

Le projet inaugural « Artistes dans le parc » s'est déroulé au parc national du Canada Ivvavik à l'été 2003. Ce projet visait à créer une meilleure conscientisation sur les parcs nationaux nordiques. Fondé sur le programme du parc national du Gros-Morne, Parcs Canada a invité cinq artistes, de cultures différentes, à passer les deux premières semaines de juillet ensemble au ruisseau Sheep. Au moyen de sculptures, de films, de peintures, de croquis et de photographies, les artistes ont capturé la beauté du parc Ivvavik. Ce projet a permis à des artistes inuvialuit de travailler avec des artistes des autres régions du Canada et du Royaume-Uni, d'apprendre d'eux et de partager leurs habiletés.

Les artistes intéressés par le programme peuvent communiquer avec Parcs Canada à inuivik.info@pc.gc.ca.



Sculpture de Ron (© Alice Angus, 2003)



Peinture d'A. Wolf (© James McCormick, Parcs Canada, 2003)

Région visée par le règlement des revendications des Gwich'in



GWICH'IN SOCIAL and CULTURAL INSTITUTE

Projet d'histoire orale des hautes-terres de Blackstone

En 2003, l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG) a travaillé avec les Teet'it Gwich'in, la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in et la Direction du patrimoine du Yukon afin de documenter les tombes et les sites archéologiques et d'utilisation traditionnelle dans la région de la rivière supérieure Blackstone (voir aussi article à la page 27). La recherche a été effectuée par la route et par hélicoptère en dix jours. Les aires d'intérêt comprenaient Black City, Calico Town et Ts'ok giitl'in. Les renseignements consignés feront en sorte que l'interprétation de la région tienne compte de l'utilisation, des connaissances et de l'histoire de la région des Tr'ondëk Hwëch'in et des Teet'it Gwich'in. Ce projet est la continuation de recherches effectuées en 1999 et en 2002.

Livret ethnoarchéologique de Fort McPherson

Un livret portant sur les fouilles et le travail en matière d'histoire orale effectués au site de la Compagnie de la Baie d'Hudson à Fort McPherson depuis 1999 est actuellement en rédaction. Il comprendra une courte histoire des Teet'it Gwich'in et de leur contribution au poste de traite, des histoires racontées par les aînés, des photos et les résultats des fouilles archéologiques. Il sera utilisé dans les écoles afin de présenter aux élèves les notions d'archéologie et de leur histoire orale.

Programme de langue seconde gwich'in et inuvialuit

Le Centre de ressources culturelles inuvialuit, en collaboration avec l'Institut social et culturel gwich'in (ISCG), est en train de rédiger un programme de langue seconde et d'organiser un plan de leçons. Jusqu'à maintenant, le Centre a préparé divers aspects du programme, dont la raison d'être et la mise en œuvre du programme de langue de par la portée et la séquence des unités, les formats de leçons, les approches pédagogiques et

l'évaluation. L'ISCG inclura du matériel déjà élaboré par son centre linguistique et créera du nouveau matériel afin de combler les lacunes.

Projet de lieu historique national Nagwichoonyjik

Le 11 juillet 2003, la plaque du lieu historique national du Canada Nagwichoonyjik a été officiellement inaugurée lors d'une cérémonie à Tsiigehtchic, après de nombreux mois de préparation. La plaque trilingue, en

gwich'in, en anglais et en français, explique la raison d'être de la désignation. Le comité directeur de la collectivité de Nagwichoonyjik, l'Institut social et culturel gwich'in et Parcs Canada vont maintenant conclure l'Énoncé d'intégrité commémorative pour que le travail sur le plan directeur et sur l'accord de partage des coûts liés à la gestion du site puisse commencer.

NAGWICHOONJIK

Nagwichoonyjik gwinyuu zrit Vihtr'ih Njik gwats'at Sreetàdhàdlâi gwits'at zrit aii Gwichyàh Gwich'in kat yi'èenoo dàì' gwats'at gweenjit gwiyaan gwijiinchii zhan nilii. Dinjii kat oonoo dàì' nihts'at agogwaandak ts'at oozrii gwats'an tr'agwàatsâi k'iighe' gogwank'yûu ts'at jidi gogwinahin eenjit gweenjit gwijiinchii dagoonch'ou. Gwichyàh Gwich'in kat aii Nagwichoonyjik zrit gweenjit gwijiinchii zhan nilii. Anihâik gwà'an zrit auk kàtr'idi'in ts'at nijin kwànk'it gïo'aî k'iighe' th'aih gogwiteendai ànts'at khaii gwitak gogwinyàanch'uu tanatr'igitech'yaa.

Nagwichoonyjik, that part of the Mackenzie River from Thunder River to Point Separation, holds a pre-eminent position within the Gwichya Gwich'in cultural landscape. The oral histories of the people and the names they gave to the geographic features of this transportation corridor reflect their spiritual and physical relationships with the river. Nagwichoonyjik is the heart of the homeland of the Gwichya Gwich'in. Its rich resources, including numerous fisheries and stone quarries, ensured not only the survival but the flourishing of the people through the centuries.

Depuis la rivière Thunder à la pointe Separation, le paysage culturel des Gwichya Gwich'in est dominé par Nagwichoonyjik, nom de cette partie du fleuve Mackenzie. La tradition orale et les toponymes de cette voie de communication renvoient aux rapports physiques et spirituels que le peuple entretient avec le fleuve. Nagwichoonyjik, le cœur du pays Gwichya Gwich'in, abrite d'importantes richesses, dont de nombreuses pêcheries et des carrières de pierres. C'est grâce à ces ressources qu'à travers les siècles, ce peuple a pu survivre et connaître son épanouissement.

Historic Sites and Monuments Board of Canada
Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Government of Canada - Gouvernement du Canada

Projet de lieu historique national de Teet'it Gwich'in

L'Institut social et culturel gwich'in a continué à travailler, avec la collectivité de Fort McPherson et Parcs Canada, au processus d'identification d'un lieu historique national dans la région traditionnelle de l'utilisation des terres des Teet'it Gwich'in. Le comité directeur communautaire, composé d'ainés et de membres du Conseil des Teet'it Gwich'in, a consulté la collectivité de Fort McPherson et a mis en candidature deux tronçons de la rivière Peel. Une demande, présentée à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) et expliquant les raisons de la mise en candidature, a été suivie d'une présentation aux membres du conseil de la CLMHC qui ont assisté à l'inauguration de la plaque de Nagwichoonjik. Ayant respecté les lignes directrices en matière de sites d'importance historique nationale, le rapport de soumission est en train d'être terminé et sera étudié par la CLMHC en 2004.

Projet de vêtements en peaux de caribou traditionnels gwich'in de la fin du 19^e siècle

Après presque deux ans et demi de travail, cinq exemplaires d'un habit d'homme gwich'in de la fin du 19^e siècle ont été inaugurés en mars 2003 au Centre du patrimoine septentrional du Prince de Galles (CPSPG). Des 41 couturières ayant participé au projet, 15 étaient présentes à la cérémonie. Une réplique est maintenant exposée au CPSPG. Les quatre autres répliques ont été officiellement présentées aux collectivités d'Aklavik, d'Inuvik, de Fort McPherson et de Tsiigehtchic au début de 2004. Une vidéo de 33 minutes présentant la cérémonie d'inauguration a été produite. Les personnes s'intéressant aux vêtements traditionnels gwich'in peuvent se la procurer.

Projet de vêtements en peaux de caribou traditionnels gwich'in de la fin du 19^e siècle (Charles (Chas) Saddington présentant une réplique à Inuvik) (© Gadi Katz, Institut social et culturel gwich'in)



Région du Deh Cho

Gouvernement du Canada – Parcs Canada Parcs nationaux

Réserve de parc national du Canada Nahanni

L'un des objectifs du *Plan d'action du gouvernement pour protéger le patrimoine naturel du Canada* du gouvernement canadien est d'étendre la Réserve de parc national du Canada Nahanni, afin d'améliorer la protection de son intégrité écologique et de mieux représenter la région naturelle des monts Mackenzie dans le réseau des parcs nationaux.

Au cours de la dernière année, de nombreuses réussites importantes ont eu lieu :

1. Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho (PNDC) ont signé un protocole d'entente afin de travailler ensemble pour agrandir la réserve de parc et créer le groupe de travail d'agrandissement de Nahanni.

2. Les terres ont été réservées par un ordre de mise de côté provisoire des terres en vertu du processus des Deh Cho qui comprend certaines terres dans l'aire d'intérêt de l'agrandissement du parc.
 3. Parcs Canada et les PNDC ont signé l'accord provisoire de gestion du parc relativement à la gestion de la réserve de parc actuelle.
 4. La première phase du rapport de l'évaluation des ressources minérales et énergétiques a pris fin.
- Le *Protocole d'entente entre Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho relativement à l'agrandissement de la réserve de parc national du Canada Nahanni* a été signé à l'été 2003. Dans ce protocole, les deux parties acceptent de collaborer pour terminer une étude de faisabilité d'ici les trois prochaines années, d'envisager de modifier la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* afin d'agrandir la réserve de parc national du Canada Nahanni et d'élaborer des lignes directrices pour l'utilisation des terres et

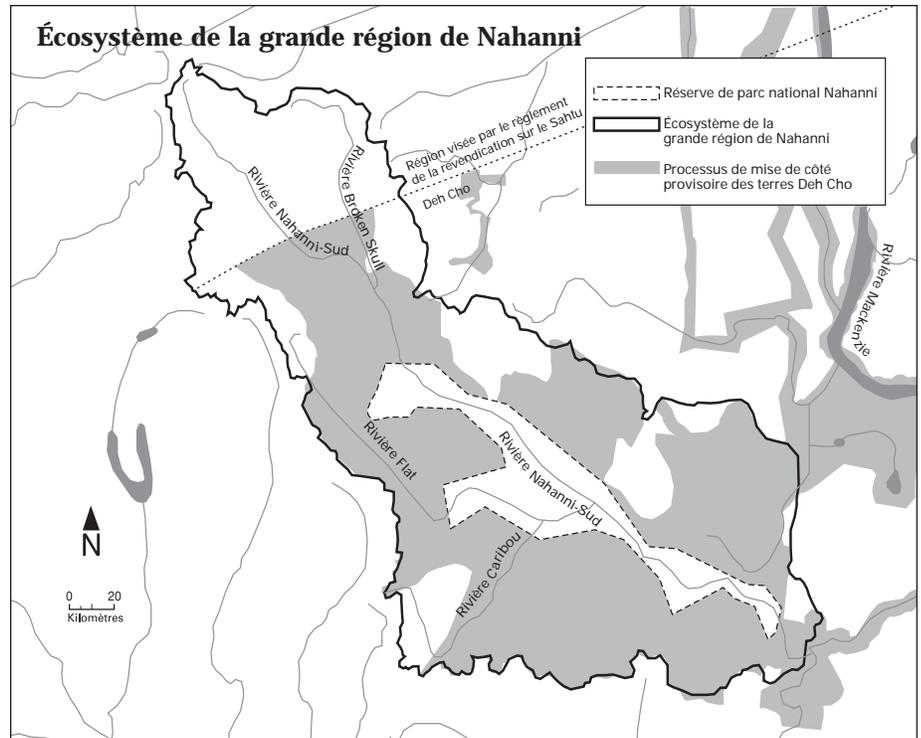
pour l'aménagement du reste de l'écosystème de la grande région de Nahanni au moyen d'un plan d'utilisation des terres des Deh Cho. Parcs Canada et les PNDC ont créé un groupe de travail afin de guider l'étude de faisabilité et de mettre en œuvre le protocole d'entente.

Parcs Canada travaille aussi à incorporer les terres dans la région du Sahtu – le cours supérieur de la rivière Nahanni-Sud – dans la réserve de parc, conformément à l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu* et au projet de plan préliminaire d'utilisation des terres du Sahtu. Le plan identifie la région du cours supérieur de la rivière Nahanni-Sud comme ayant l'objectif suivant en matière d'aire de conservation : « Permettre un agrandissement de la réserve de parc national Nahanni ».

Des études de faisabilité, comprenant une évaluation du potentiel des ressources énergétiques et minières de la région proposée d'agrandissement du parc, sont en cours. Parmi quelques-uns

des défis, on peut mentionner les préoccupations de la part des industries minière, pétrolière et du gaz naturel ainsi que des fournisseurs de chasse commerciale guidée, en plus de déterminer les nouvelles limites du parc.

L'aire d'intérêt pour l'achèvement de la réserve de parc national Nahanni comprend « l'écosystème de la grande région de Nahanni » tel que décrit dans le plan directeur du parc. Cela représente le bassin hydrologique complet de la rivière Nahanni-Sud et la région du karst au sud-est.



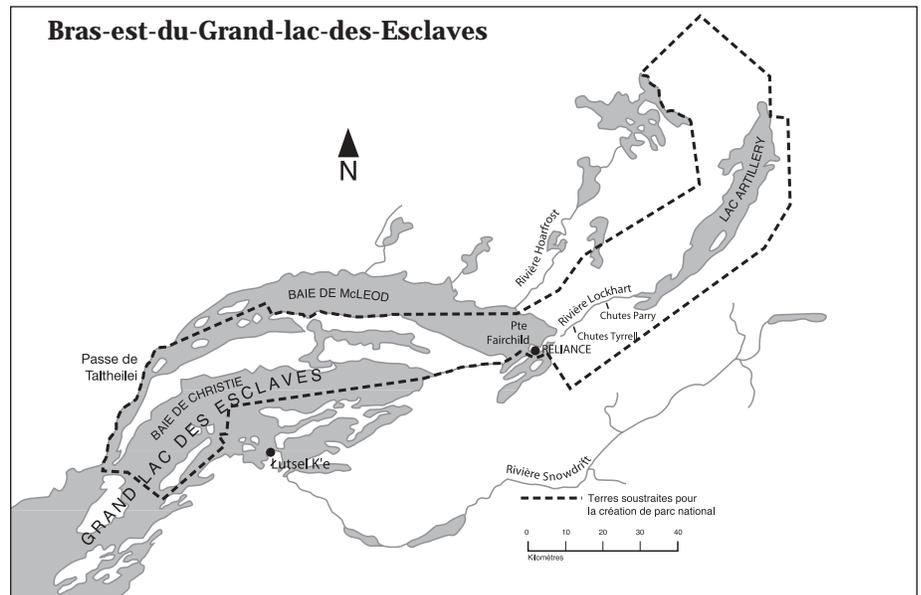
Régions visées par les revendications des Dénés et des Métis (South Slave)

**Gouvernement du Canada –
Parcs Canada
Parcs nationaux**

Bras-est-du-Grand-lac-des-Esclaves

Parcs Canada continue de consulter les groupes autochtones dont les territoires traditionnels comprennent la mise de côté de la région pour la proposition de parc national dans les environs du Bras-est-du-Grand-lac-des-Esclaves et d'échanger de l'information avec ces groupes.

Le chef de la Première nation Łutsel K'e Dene a invité le directeur général de Parcs Canada à assister au rassemblement spirituel annuel à Desnedhé Che (à l'embouchure de la rivière Lockhart) au début d'août 2003. Ils ont discuté avec sincérité de la création possible d'un parc national et de la façon de la réaliser pour que la bande en tire le plus avantage tout en garantissant que les activités de cueillette traditionnelle et d'utilisation de la région se poursuivent. Cette invitation a aussi permis au directeur général de visiter les gens durant le rassemblement et de faire personnellement l'expérience d'un déplacement vers le site par bateau avec plusieurs familles dénées, ce qui lui



a permis de connaître la région concrètement, grâce à ces familles.

La Première nation Łutsel K'e Dene a entrepris de rendre une décision sur la pertinence de poursuivre des négociations visant à créer une réserve de parc national dans les environs du Bras-est-du-Grand-lac-des-Esclaves d'ici la fin de septembre 2004. Un parc

national ne peut être créé qu'après le règlement de la revendication sur le Traité N° 8 d'Akaiicho et la résolution des déclarations d'intérêt à la région par les autres Autochtones. Entre-temps, une réserve de parc national peut être créée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

■ Parcs, réserves de parcs et lieux historiques territoriaux

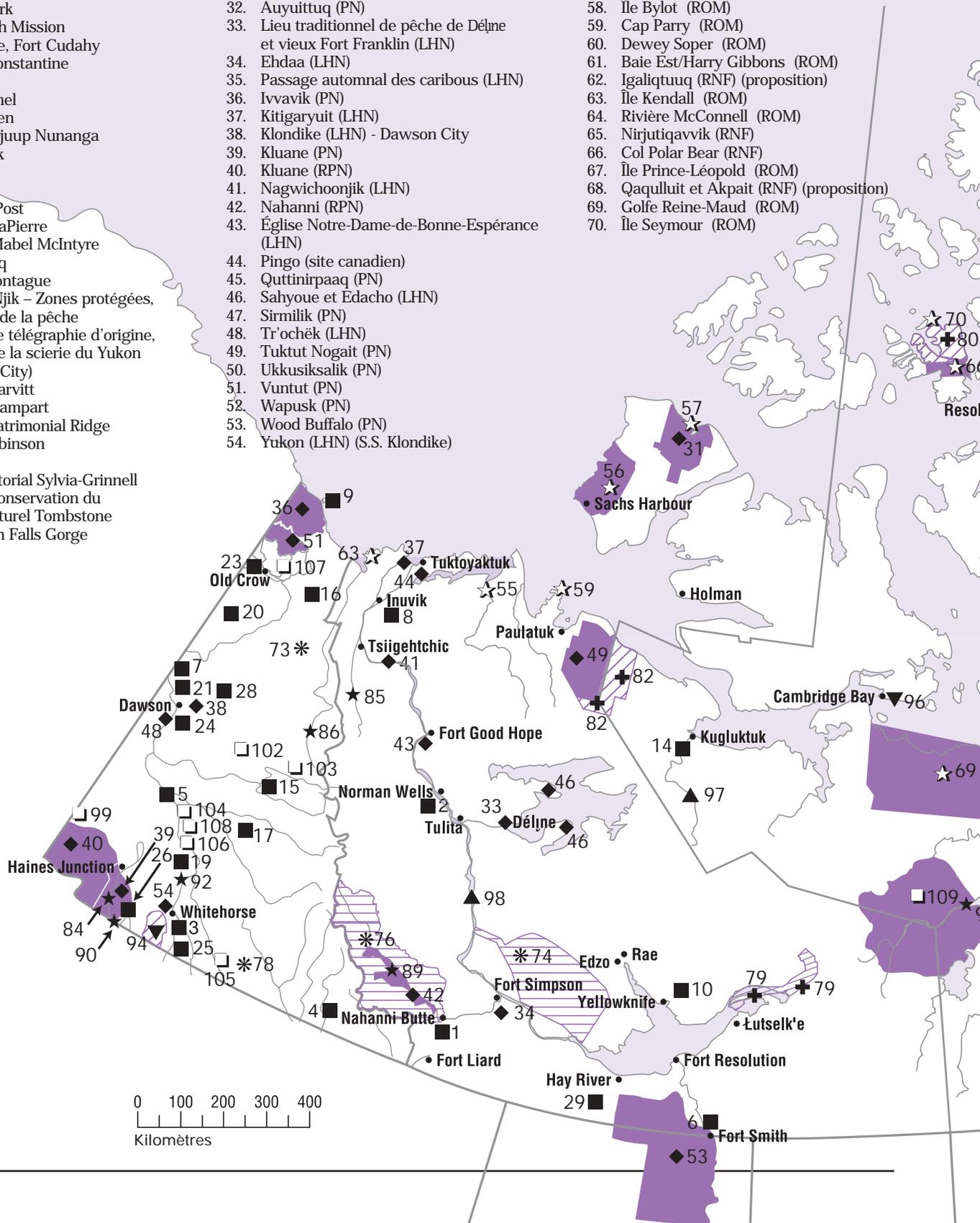
1. Blackstone
2. Sentier Canol/canyon Dodo
3. Canyon City
4. Sources de la rivière Coal
5. Fort Selkirk
6. Fort Smith Mission
7. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
8. Gwich'in
9. Île Herschel
10. Lac Hidden
11. Iqalugaarjuup Nunanga
12. Katannilik
13. Kekerten
14. Kuklok
15. Lansing Post
16. Maison LaPierre
17. Maison Mabel McIntyre
18. Mallikjuaq
19. Relais Montague
20. Ni'iinli' Njik – Zones protégées, direction de la pêche
21. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
22. Qaummaarvitt
23. Maison Rampart
24. Sentier patrimonial Ridge
25. Relais Robinson
26. Shäwshe
27. Parc territorial Sylvia-Grinnell
28. Parc de conservation du milieu naturel Tombstone
29. Parc Twin Falls Gorge

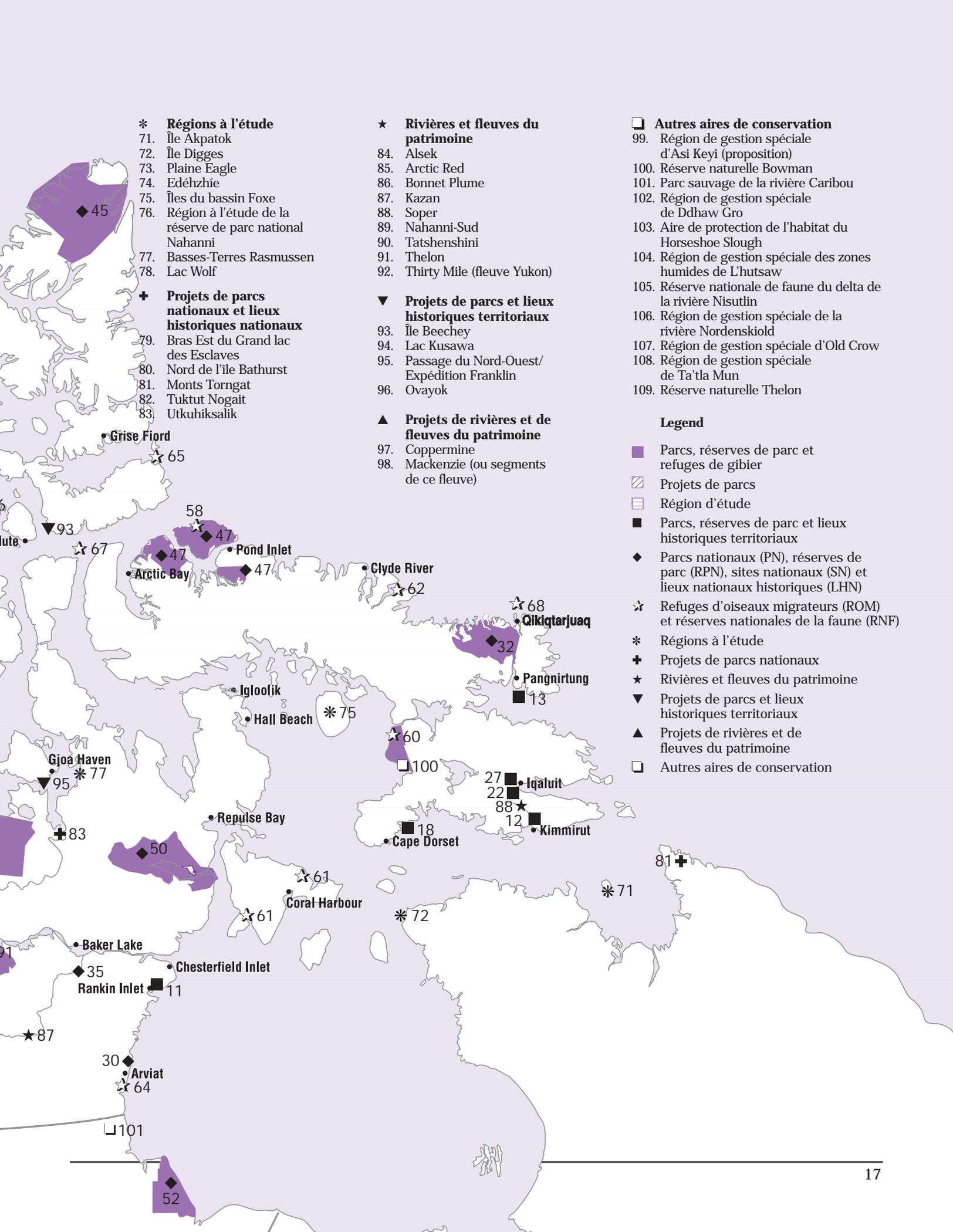
◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parcs nationaux (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)

30. Arvia'juaq (LHN)
31. Aulavik (PN)
32. Auyuittuq (PN)
33. Lieu traditionnel de pêche de Déljne et vieux Fort Franklin (LHN)
34. Ehdäa (LHN)
35. Passage automnal des caribous (LHN)
36. Ivvavik (PN)
37. Kitigaryuit (LHN)
38. Klondike (LHN) - Dawson City
39. Kluane (PN)
40. Kluane (RPN)
41. Nagwichoonjik (LHN)
42. Nahanni (RPN)
43. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
44. Pingo (site canadien)
45. Quttinirpaaq (PN)
46. Sahyoue et Edacho (LHN)
47. Sirmilik (PN)
48. Tr'ochèk (LHN)
49. Tuktut Nogait (PN)
50. Ukkusiksalik (PN)
51. Vuntut (PN)
52. Wapusk (PN)
53. Wood Buffalo (PN)
54. Yukon (LHN) (S.S. Klondike)

☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)

55. Delta de la rivière Anderson (ROM)
56. Île Banks - Refuge no 1 (ROM)
57. Île Banks - Refuge no 2 (ROM)
58. Île Bylot (ROM)
59. Cap Parry (ROM)
60. Dewey Soper (ROM)
61. Baie Est/Harry Gibbons (ROM)
62. Igaliktuuq (RNF) (proposition)
63. Île Kendall (ROM)
64. Rivière McConnell (ROM)
65. Nirjutiqavvik (RNF)
66. Col Polar Bear (RNF)
67. Île Prince-Léopold (ROM)
68. Qaulluit et Akpait (RNF) (proposition)
69. Golfe Reine-Maud (ROM)
70. Île Seymour (ROM)





*** Régions à l'étude**

- 71. Île Akpatok
- 72. Île Digges
- 73. Plaine Eagle
- 74. Edézhzié
- 75. Îles du bassin Foxe
- 76. Région à l'étude de la réserve de parc national Nahanni
- 77. Basses-Terres Rasmussen
- 78. Lac Wolf

+ Projets de parcs nationaux et lieux historiques nationaux

- 79. Bras Est du Grand lac des Esclaves
- 80. Nord de l'île Bathurst
- 81. Monts Torngat
- 82. Tukut Nogait
- 83. Utkuhiksalik

★ Rivières et fleuves du patrimoine

- 84. Alesk
- 85. Arctic Red
- 86. Bonnet Plume
- 87. Kazan
- 88. Soper
- 89. Nahanni-Sud
- 90. Tatshenshini
- 91. Thelon
- 92. Thirty Mile (fleuve Yukon)

▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux

- 93. Île Beechey
- 94. Lac Kusawa
- 95. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 96. Ovayok

▲ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine

- 97. Coppermine
- 98. Mackenzie (ou segments de ce fleuve)

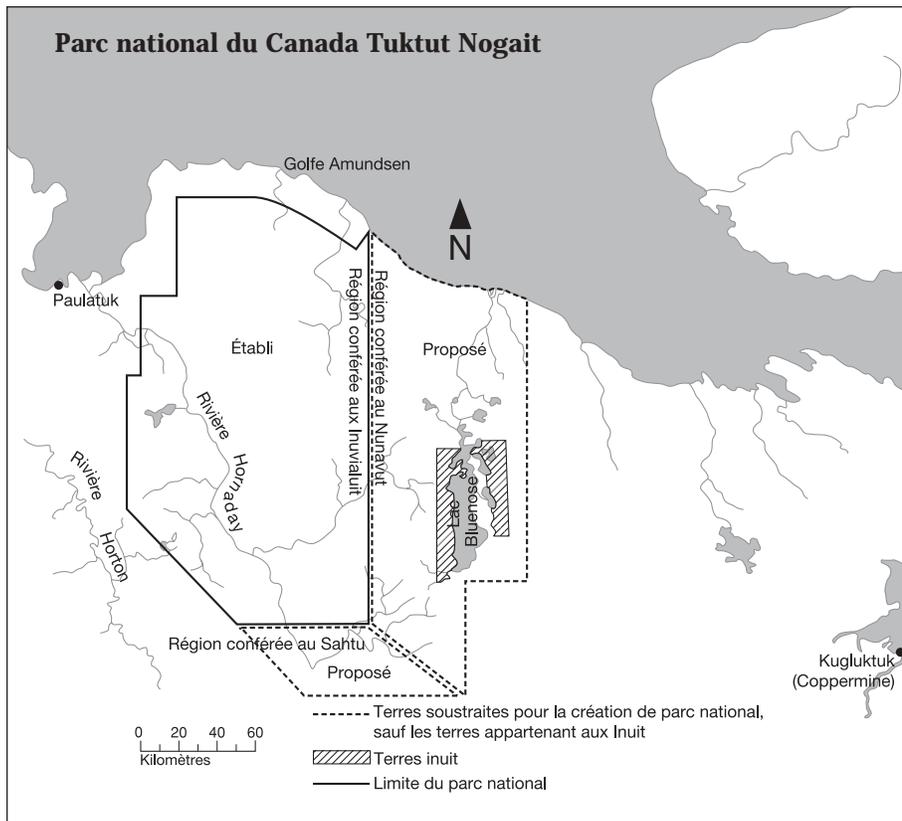
□ Autres aires de conservation

- 99. Région de gestion spéciale d'Asi Keyi (proposition)
- 100. Réserve naturelle Bowman
- 101. Parc sauvage de la rivière Caribou
- 102. Région de gestion spéciale de Ddhaw Gro
- 103. Aire de protection de l'habitat du Horseshoe Slough
- 104. Région de gestion spéciale des zones humides de L'hutsaw
- 105. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nisutlin
- 106. Région de gestion spéciale de la rivière Nordenskiöld
- 107. Région de gestion spéciale d'Old Crow
- 108. Région de gestion spéciale de Ta'tla Mun
- 109. Réserve naturelle Thelon

Legend

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier
- ▨ Projets de parcs
- ▤ Région d'étude
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux nationaux historiques (LHN)
- ☆ Refuges d'oiseaux migrateurs (ROM) et réserves nationales de la faune (RNF)
- * Régions à l'étude
- + Projets de parcs nationaux
- ★ Rivières et fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs et lieux historiques territoriaux
- ▲ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- Autres aires de conservation

Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale



Gouvernement du Canada – Parcs Canada Parcs nationaux

Parc national du Canada Tuktut Nogait

Région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit

Programmes pour les jeunes

Parcs Canada a organisé une excursion dans le parc national du Canada Tuktut Nogait pour des jeunes âgés entre neuf et 13 ans. Durant les huit jours de camping et de randonnées pédestres d'une journée, neuf élèves de Paulatuuq ont été initiés à l'histoire naturelle et culturelle du parc et aux pratiques exemplaires qui en assurent l'intégrité écologique. Cette expérience a été enrichissante pour les jeunes et les adultes.

Parcs Canada a aussi organisé une excursion de dix jours pour huit jeunes de Paulatuuq âgés de 14 à 18 ans. L'objectif principal de cette excursion

était de faire en sorte que les élèves vivent une première expérience positive de courtes randonnées et de randonnées de longue durée dans le parc. Les commentaires des élèves ont indiqué que l'excursion a été un succès et que tous les participants espèrent avoir encore la possibilité de faire des randonnées dans le parc.

Le personnel du parc Tuktut Nogait a à nouveau offert un programme de mentorat des élèves. Un élève de la 9^e année de Paulatuuq et un diplômé du niveau secondaire de Déline ont participé au programme. Grâce à l'observation au poste de travail, ces participants ont été en mesure d'en apprendre plus sur les carrières avec Parcs Canada. Le programme sera encore une fois offert en 2004.

Kayak de mer

L'été dernier, nous avons réinitié les résidents de Paulatuuq au kayak. Un cours de kayak de mer de niveau 1 a été offert à quatre jeunes. Trois participants ont terminé l'accréditation de niveau 1 et

une personne a terminé le niveau en eau calme. Le cours pourrait prendre de l'expansion et être offert à des jeunes des autres collectivités dans la région.

Orientation et sensibilisation aux activités touristiques et de guide

Parcs Canada a offert un programme d'orientation et de sensibilisation aux activités touristiques et de guide de trois jours à six adultes de la collectivité de Paulatuuq. Le cours a été animé conjointement par le ministère territorial des Ressources, de la Faune et du Développement économique et Parcs Canada. Le contenu du cours portait sur les possibilités de financement, la rédaction de plans d'affaires et le fait d'être propriétaire d'une entreprise.

Région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu

Parcs Canada est provisoirement parvenu à un accord avec la Déline Land Corporation au nom du Sahtu Secretariat Inc. sur une entente sur les répercussions et les avantages visant à ajouter une aire d'environ 1 850 km² au parc national. Cette entente a été conclue conformément aux modalités de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu et fait l'objet d'un examen légal avant signature. Une fois l'entente signée, les terres seront ajoutées au parc national par un décret fédéral. Une personne nommée par les Dénés et les Métis du Sahtu se joindra au conseil de gestion du parc qui comprend déjà des personnes nommées par le Conseil de gestion du gibier, par l'Inuvialuit Regional Corporation (IRC) et par les gouvernements du Canada et des T. N.-O. Le président a été nommé conjointement par le gouvernement fédéral et l'IRC.

Nunavut

Avec le soutien du Comité des bénéficiaires de la collectivité de Kugluktuk et de la Kitikmeot Inuit Association, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a prolongé la mise de côté provisoire des terres dans les environs du lac Bluensee jusqu'en mars 2008. Cette prolongation permettra aux gens de Kugluktuk et de Parcs Canada de recueillir les



Rassemblement d'ainées métisses (© Tessa MacIntosh, décembre 2003)

Première rangée : Violet Mandeville, Ruby McLeod, Kathy Paul-Drover. Deuxième rangée : Mary Heron, Lou Jewell, Caroline Douglas, Diane Payment (Parcs Canada), Anne Firth-Jones. Troisième rangée : Ingrid Kritsch, Sœur Délia Bourque, Laura Lennie, Sandra Dolan (animatrice) Quatrième rangée : Sue Heron-Herbert (animatrice), Bobbi Bulmer, Laura Frank (Parcs Canada). Absentes : Dorothy Beaulieu, Albertine Rodh

renseignements supplémentaires nécessaires afin d'arriver à une décision finale sur la question d'inclure environ 10 000 km² de terres dans le parc national.

Si la décision est de continuer avec le parc, l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* exige que le gouvernement du Canada et les Inuits concluent une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits préalablement à l'établissement d'un parc national au Nunavut.

Aires marines nationales de conservation

À l'instar du programme de parcs nationaux qui divise la masse terrestre du Canada en 39 régions naturelles, le programme des aires marines nationales de conservation divise les eaux océaniques et les eaux des Grand Lacs en 29 régions marines. Le but ultime de ces deux programmes est de mettre de côté un exemple représentatif de chacune des 68 régions distinctes, pour la perpétuité. Neuf de ces 29 régions marines se trouvent dans l'Arctique. Bien

qu'il reste à créer une aire marine nationale de conservation (AMNC) dans le Nord, le travail de planification progresse.

- Des aires marines de prédilection pour la représentation ont été choisies dans les régions de la baie d'Hudson (rivière Churchill/rivière Nelson) et du détroit de Lancaster.
- Des aires marines représentatives ont été identifiées dans les régions de la mer de Beaufort, de la plateforme de l'île de Baffin et de la baie James, mais les aires de prédilection n'ont pas encore été choisies pour les AMNC.
- Quatre des régions marines de l'Arctique n'ont pas été étudiées : le bassin arctique, l'archipel Arctique, la baie de la Reine-Maud et le bassin Foxe.

En 2002, le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'action afin de créer dix nouveaux parcs nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales d'ici 2008. Trois projets de créations d'AMNC sont en cours. Deux de ces aires sont situées sur la côte ouest et une troisième dans les Grands Lacs. Il reste encore deux sites à confirmer.

Lieux historiques nationaux du Canada

Commémoration des femmes métisses des T. N.-O.

Deux initiatives importantes ont résulté de ce projet continu qui a commencé durant la recherche entreprise sur les femmes métisses pour le document *Picking up the Threads: Métis History in the Mackenzie Basin, 1998*. Des recherches comparatives et des consultations ont été effectuées afin de combler les lacunes et de répondre aux questions touchant la soumission reportée de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC) portant sur Catherine Beaulieu Bouvier Lamoureux. Un atelier spécial a été organisé pour les membres de la CLMHC, afin d'aborder la question de la méthodologie de l'histoire orale et d'offrir des lignes directrices connexes, en traitant particulièrement de l'aspect de la commémoration des Autochtones dont l'histoire est fortement orale.

En décembre 2003, l'atelier « Aussi fortes que deux » a rassemblé treize aînées métisses des T. N.-O. Durant ces

deux journées, les participantes ont révisé les résultats de la recherche et ont discuté de questions importantes telles que la diversité de l'identité métisse dans le Nord, la langue et la culture, les préoccupations actuelles et les aspirations pour l'avenir. Les femmes ont partagé des histoires et des expériences personnelles et certaines d'entre elles ont apporté leurs objets d'art et leurs photographies de famille. L'une des recommandations émanant de l'événement est la création d'une Association culturelle des femmes métisses dans le Nord ou d'un centre de ressources consacré aux initiatives culturelles, un peu comme le modèle de l'Institut social et culturel gwich'in. Les femmes aimeraient voir naître un organisme dont la mission première n'est pas la politique, mais plutôt la collecte des éléments d'histoire métisse ou en faire la publication. La commémoration des contributions particulières des femmes métisses concourra aussi à l'autonomisation et à la reconnaissance des femmes métisses dans la société nordique.

Les plans à venir comprennent une nouvelle soumission du document sur Catherine Bouvier à la CLMHC lors de leur réunion à l'automne 2004 et, si les fonds le permettent, une publication illustrée des femmes métisses du Nord élaborée à partir du matériel oral et écrit recueilli dans le cadre du projet.

Ministère des Pêches et des Océans

Projet de zone de protection marine pour la Zone 1 (a) du Plan de gestion du béluga de la mer de Beaufort

Une étape importante a été réalisée en 2003 lors de la planification et de l'évaluation de la Zone 1 (a) du plan de gestion du béluga comme zone de protection marine (ZPM) possible en vertu de la *Loi sur les océans du Canada*. À la suite de longues discussions et consultations, le groupe de travail sur le projet de planification de gestion intégrée de la mer de Beaufort (PPGIMB) a reçu l'appui des comités de chasseurs et de trappeurs et des sociétés de développement communautaire d'Aklavik, d'Inuvik et de Tuktoyaktuk afin de poursuivre la planification de la désignation de la Zone 1 (a) à titre de ZPM.

En 2003, l'une des priorités pour le groupe de travail sur le PPGIMB a été de faciliter l'échange de renseignements entre les Inuvialuit, l'industrie gazière et pétrolière et les organismes gouvernementaux de réglementation par rapport aux intérêts des autres parties dans la Zone 1 (a) et les environs. Un atelier technique sur l'industrie pétrolière et gazière, tenu en septembre 2003, a fourni un forum où les Inuvialuit, le gouvernement, l'industrie et les parties concernées ont pu présenter leurs perspectives sur les prospections des gisements d'hydrocarbures à venir, sur la production et le transport et sur les incidences potentielles sur la Zone 1 (a). Les renseignements et les commentaires émis à l'atelier sont au centre d'une nouvelle série de consultations avec les organismes communautaires. Les résultats de ces consultations seront utilisés afin d'élaborer des règlements pour la ZPM proposée.

En octobre 2003, un atelier a été organisé à Inuvik afin d'aider à l'élaboration d'objectifs de la qualité du milieu marin (QMM) et de la conservation. Les objectifs de la QMM sont des énoncés circonstanciés ou des valeurs numériques décrivant une condition désirée pour un écosystème donné et tenant compte des caractéristiques écologiques. Liés aux objectifs de la QMM, on retrouve l'établissement d'objectifs et de seuils et l'élaboration d'indicateurs d'observation. À leur tour, les objectifs de la QMM sont utilisés par les gestionnaires de la ZPM afin d'évaluer si les ZPM atteignent leurs objectifs et leurs buts environnementaux. L'observation des objectifs de la QMM continuera après la désignation de la ZPM proposée et comprendra l'exécution d'un programme d'observation communautaire connu sous le nom de *tariuq* (océan). *Tariuq* est un effort de coopération réunissant des représentants des comités de chasseurs et de trappeurs d'Aklavik et de Tuktoyaktuk, du Conseil des ressources renouvelables gwich'in, des comités d'ainés et de groupes jeunesse et de la société communautaire de Tuktoyaktuk.

Au cours des prochains mois, le groupe de travail sur le PPGIMB superviserait la préparation d'un plan directeur, d'un énoncé de l'analyse des répercussions et de règlements, dans le cadre de la soumission pour désigner la Zone 1 (a) à titre de ZPM. Les consultations et l'appui communautaires

sont essentiels durant cette phase et celle de l'élaboration à venir d'un plan directeur. La sélection d'un nom approprié pour la nouvelle ZPM est aussi une priorité.

Environnement Canada Service canadien de la faune

Lac Mills et Edézhzié

Les zones humides des alentours du lac Mills, lequel correspond à un élargissement du fleuve Mackenzie près de 40 km en aval de l'endroit où il débouche du Grand lac des Esclaves au confluent de la rivière Horn, sont d'importants habitats de halte de la sauvagine migratrice de la vallée du Mackenzie. Le Service canadien de la faune (SCF) s'intéresse au lac Mills et à sa protection depuis plusieurs années. Nous avons recueilli des données qui indiquent l'importance de cette région pour les haltes printanière et automnale, de même que de nidification, pour la sauvagine et les oiseaux de rivage.

Fort Providence souhaite protéger le lac Mills depuis longtemps, tant pour des raisons liées à la subsistance qu'à la culture. Plusieurs autres collectivités dans les régions Deh Cho et du Tłı̨cho souhaitent aussi protéger le plateau Horn. Les dirigeants des Premières nations Deh Cho et du Tłı̨cho, ainsi que les collectivités de Fort Providence, de Łı́ldı́ Kue (Fort Simpson), de Jean Marie River, de Pehdzéh Kí (Wrigley), de Behchokò (Rae) et de Wha Ti (Lac la Martre) ont accepté de travailler à une initiative conjointe. Une région protégée unique, Edézhzié, passera par le processus déterminé par la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (voir aussi l'article à la page 21). Les caractéristiques de cette région comprennent, notamment :

- un exemple représentatif de forêt boréale nordique (écorégion du plateau Horn) capable de faire subsister des populations de caribous des bois et de bison des bois, lesquelles sont désormais considérées comme des espèces « menacées » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada;
- un marécage boréal (lac Mills), qui constitue une halte migratoire importante pour plusieurs oiseaux durant la migration printanière et automnale le long de la vallée du Mackenzie; et

- le plateau Horn, pour les sources d'eau de plusieurs bassins hydrographiques d'importance régionale.

Conjointement avec ses partenaires, le SCF est l'organisme promoteur et travaille en vue de la protection d'Edézhzié en vertu de la *Loi sur la conservation de la faune du Canada*. En octobre 2002, nous avons annoncé une mise de côté des terres quinquennales pour la région.

Des évaluations sur les ressources minérales et écologiques dans Edézhzié ont été effectuées en 2002 et se poursuivront en 2004, y compris un inventaire ornithologique du lac Mills et des régions inférieures de la rivière Horn. Cette information fournira, en partie, la base pour continuer avec la désignation du lieu, ainsi que la façon dont elle sera gérée. Nous avons créé un groupe de travail d'Edézhzié, comprenant des représentants communautaires, des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour surveiller les travaux.

Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.

Vue d'ensemble du processus

La stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (SZP) sert de guide pour prendre des décisions concernant la protection des terres en utilisant les connaissances les plus à jour qui soit et offre un outil communautaire efficace pour faire passer les régions culturellement et écologiquement importantes à un statut de protection à long terme. Elle envisage un avenir qui protège les zones spéciales culturelles et naturelles pour les générations à venir, tout en tenant compte des options d'aménagement des ressources.

Les objectifs sont :

- de protéger des zones spéciales sur les plans naturel et culturel, quand leur exploitation peut s'effectuer en compatibilité avec les valeurs à protéger; et
- pour chaque écorégion, de protéger des zones de base représentatives dans lesquelles on interdira l'exploitation de ressources et les infrastructures qui leur sont associées.

Depuis 1999, la SZP est un partenariat entre les gouvernements fédéral et territorial, les organismes autochtones régionaux, l'industrie, les organismes non gouvernementaux et les

communautés. Le processus de la SZP compte huit étapes :

1. Identifier les aires d'intérêt prioritaires.
2. Préparer et étudier les propositions de zones protégées au niveau régional.
3. Revoir les propositions et les présenter à un organisme promoteur pour examen.
4. Étudier/mettre en œuvre une protection provisoire de la zone candidate.
5. Évaluer les valeurs écologiques, culturelles et économiques de la zone candidate.
6. Demander l'établissement officiel de la zone protégée.
7. Approuver et désigner la zone protégée.
8. Procéder à la mise en œuvre de la zone protégée, à sa surveillance et à sa révision.

Chacune de ces huit étapes exige l'engagement et l'appui des collectivités concernées. Vous pouvez consulter les rôles et les responsabilités des divers partenaires dans des documents détaillés se trouvant au site Web de la SZP à : <http://www.gov.nt.ca/RWED/pas/index.htm>.

Mise à jour

Plusieurs aires d'intérêt, identifiées par les collectivités et les organismes régionaux, passent actuellement par le processus de la Stratégie des protégées pour les T. N.-O. (SZP). Par l'entremise de la SZP, les collectivités de Fort Good Hope, de Délne, de Wrigley et de Tulita, la Première nation de Deh Cho et le Conseil de la nation Dogrib du Traité N° 11 ont identifié des aires d'intérêt. À la suite de l'approbation du plan d'utilisation des terres gwich'in en 2003, les Gwich'in participent encore une fois à part entière à la mise en œuvre de la SZP.

Deux zones candidates, Sahyoue/Edacho et Edézhzié, font actuellement l'objet d'une mise de côté quinquennale provisoire des terres. Une mise de côté des terres empêche l'inscription de nouveaux intérêts par une tierce partie, y compris le jalonnement des concessions minières. Le lieu historique national Sahyoue/Edacho est un paysage culturel important pour les gens du Sahtu. Edézhzié est un lieu de pêche, de chasse et de piégeage riche pour les Dogrib et les gens de Deh Cho (voir aussi l'article à la page 20).

Plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie

Le plan d'action quinquennal de la vallée du Mackenzie est une nouvelle initiative de la stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (SZP) et a été élaboré en 2003 par le Comité de mise en œuvre et de consultation, à la demande de l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. L'impulsion du plan d'action est la vitesse et l'ampleur croissantes du développement aux T. N.-O., en particulier le long de la vallée du Mackenzie. Si la proposition du pipeline de la vallée du Mackenzie est acceptée, ce pipeline sera le plus important projet de développement énergétique aux T. N.-O. et l'un des plus importants de l'histoire du Canada.

Le plan d'action expose brièvement les exigences en matière de planification de conservation efficace et opportune dans la vallée du Mackenzie, avant le développement du pipeline ou simultanément à celui-ci. Le plan décrit les investissements stratégiques nécessaires au cours des cinq prochaines années afin d'identifier, de réviser, d'établir une protection provisoire et d'évaluer un réseau de zones protégées dans la vallée du Mackenzie. Il identifie aussi les ressources nécessaires afin de répondre au délai proposé du pipeline de la vallée du Mackenzie. En offrant une capacité accrue aux collectivités de la vallée du Mackenzie, le plan d'action soutient les buts de conservation à long terme, tels que ceux identifiés dans les plans de conservation communautaires, les plans d'utilisation des terres, les mesures provisoires et les revendications territoriales.

Voici les objectifs principaux du plan d'action :

1. améliorer la planification des zones protégées dans la vallée du Mackenzie en dressant la cartographie écologique des zones représentatives, terminer la cartographie de ressources non renouvelables potentielles et en arriver à la mise en œuvre coopérative de la SZP pour les T. N.-O. au niveau régional;
2. mettre le potentiel en valeur afin d'assurer que la collectivité et les organismes régionaux possèdent les habiletés pour participer au plan, y compris pour la promotion des zones protégées candidates et leur soutien, et d'assurer que le Secréariat de la SZP est en mesure d'offrir la coordination et l'appui

- administratif et technique appropriés;
3. assurer que les besoins en renseignements pour les sites passants sont satisfaits en matière d'évaluation convenable des zones protégées candidates; et
 4. augmenter les communications avec les collectivités, les parties concernées, le gouvernement, l'industrie et la communauté scientifique sur les objectifs de la SZP pour les T. N.-O.

Canards Illimités Canada *Programme des T. N.-O.*

Inventaire des oiseaux aquatiques de la basse vallée du Mackenzie

Il existe très peu d'information sur la valeur des zones humides de la forêt boréale du Nord pour la sauvagine et la faune. Des préoccupations sur le déclin des canards noirs (macreuses) près de la basse vallée du delta du Mackenzie ont incité Canards Illimités Canada à effectuer un projet triennal d'inventaire des oiseaux aquatiques dans la région. On s'intéressait aussi à documenter l'importance du delta en matière de reproduction, de mue, de couvaison et d'aires de halte de la sauvagine. L'inventaire a été terminé en 2003 et les renseignements recueillis ont identifié

des complexes de zones humides critiques, l'un de ceux-ci se trouvant dans la région du lac Cardinal.

En plus des études intensives sur les oiseaux aquatiques, un classement de la couverture de terre de la région du projet de la basse vallée du Mackenzie a été réalisé. Cet inventaire numérique est important pour les activités de planification et de gestion. Combinés avec les données sur les oiseaux aquatiques, les renseignements sur la couverture de terre seront utilisés afin d'élaborer un modèle qui servira à identifier les habitats importants des oiseaux aquatiques dans diverses portions de la vallée du Mackenzie.

Inventaire de la couverture de terre du moyen Mackenzie

La création d'un inventaire par satellite de la couverture de terre a commencé à l'été de 2003. D'ici 2005, on prévoit que 12,8 millions d'hectares dans la région de Fort Good Hope deviendront le site d'un projet d'étude triennale sur les oiseaux aquatiques. La région du moyen Mackenzie englobe la rivière Ramparts et les zones humides, une région reconnue depuis longtemps par les Autochtones pour sa richesse écologique et culturelle. La réalisation de ce projet reliera quatre régions du projet d'étude sur les oiseaux aquatiques de Canards Illimités Canada,

ce qui représente une portion importante du bassin hydrologique du fleuve Mackenzie.

Sahtu

Les résidents de Fort Good Hope ont identifié Tsodehnlne et Tuyát'ah (la rivière Ramparts et les zones humides) et Fee Yee (Ramparts) comme des régions écologiques et culturelles importantes. Des générations de jeunes Dénés et Métis ont appris à survivre sur cette terre riche de lieux sacrés et culturels. En plus des connaissances locales approfondies de l'importance que ces terres représentent pour la faune, Canards Illimités Canada (CIC) a confirmé que ce complexe de zones humides est important pour la sauvagine en halte et en reproduction. CIC a terminé une étude triennale sur les oiseaux aquatiques et un classement de la couverture de terres de 7, 8 millions d'hectares dans la région visée par le règlement de la revendication sur le Sahtu.

Avec le gouvernement et les autres organismes non gouvernementaux, CIC a donné de l'aide à la collectivité de Fort Good Hope pour la conservation du site, au moyen du processus de stratégie des zones protégées (SZP). CIC a fourni le financement pour embaucher un



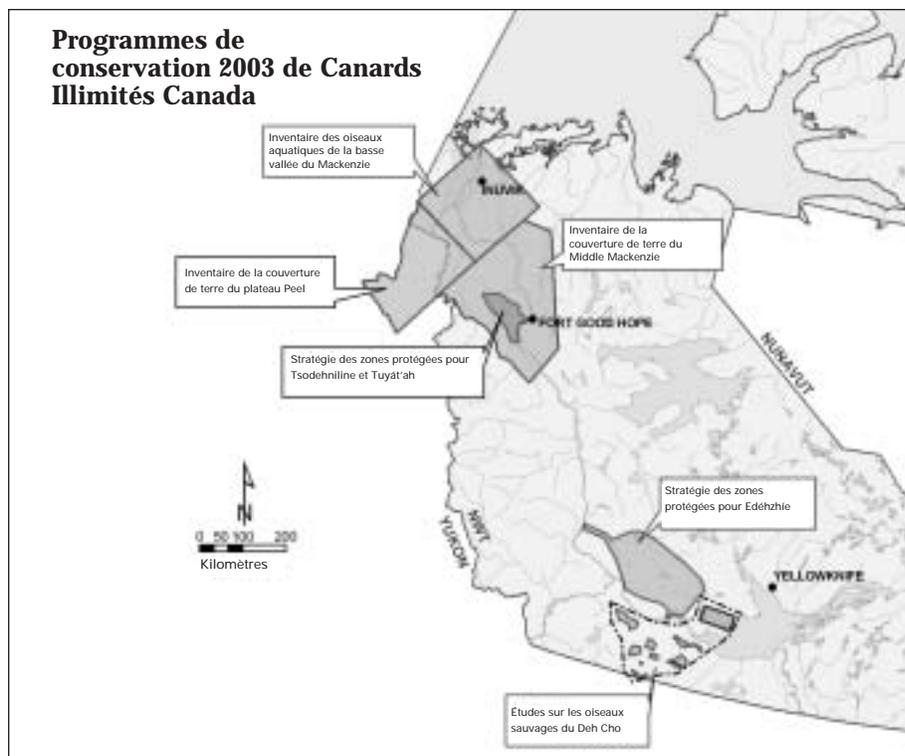
Scène automnale dans le delta du Mackenzie – 7 h (© Alicia Korpach, Canards Illimités Canada, 2003)

coordonnateur communautaire afin d'administrer des ateliers sur la SZP et de faciliter le processus dans la communauté.

Deh Cho

À la suite de la récente mise de côté des terres, la possibilité d'aider la Première nation Deh Cho à obtenir des aires écologiquement et culturellement importantes dans la région visée par leur revendication territoriale s'est présentée. Avec les membres de la communauté, Canards Illimités Canada (CIC) travaille à déterminer l'importance des zones humides, des oiseaux aquatiques et des valeurs d'utilisation des terres traditionnelles.

Durant la saison de travaux en 2003, CIC a effectué une série de levés aériens dans les régions de Tathlina, de Kakisa et du lac Phalaysé. CIC planifie de continuer à soutenir les Deh Cho en les aidant à déterminer quelles régions pourraient être envisagées pour une protection permanente.



Gouvernement du Canada – Parcs Canada Rivières du patrimoine canadien

L'objectif du Réseau de rivières du patrimoine canadien (RRPC) est d'inclure les rivières les plus représentatives du patrimoine des rivières du Canada et de s'assurer que ces rivières sont gérées de manière à conserver leurs valeurs patrimoniales.

Quand un groupe exprime l'intérêt de soumettre une rivière à titre de RRPC, une étude préliminaire est préparée. À titre de première étape du processus, l'étude préliminaire réunit les renseignements disponibles sur le patrimoine culturel et naturel d'une rivière, dont la vérification sur place, des possibilités récréatives et des questions qui pourraient nuire à sa gestion à titre de rivière du patrimoine canadien. Si l'étude préliminaire indique que la rivière respecte les lignes directrices du RRPC, la prochaine étape est la préparation d'un document de mise en candidature.

Le document de mise en candidature est présenté à la Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien pour un examen officiel. La Commission annonce ensuite au ministre de l'Environnement et au ministre provincial

ou territorial approprié si une rivière répond aux critères du RRPC et si elle doit être considérée pour inclusion dans le réseau.

Avant la désignation, il faut présenter un plan directeur ou une stratégie du patrimoine à la Commission. Ce plan doit décrire la région de gestion et les politiques et actions à mettre en œuvre afin de réaliser les objectifs du RRPC. Ce document est révisé par la Commission afin d'assurer un engagement de gestion de la rivière qui garantit une protection adéquate de ses valeurs.

Quand le plan est accepté par la Commission, la prochaine étape du processus est la cérémonie de désignation qui comprend l'inauguration d'une plaque de bronze à un endroit bien visible le long de la rivière. Cette inauguration ne représente toutefois pas la fin du processus du RRPC. Des rapports de situation annuels doivent être soumis sur l'état de la rivière et, chaque dix ans, il faut présenter un rapport sur « l'état de la rivière » à la Commission.

Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur ces processus au :

Secrétariat du Réseau de rivières du patrimoine canadien
Parcs Canada
4^e étage, Édifice Jules Leger Nord
25, rue Eddy
Gatineau (Québec) K1A 0M5
www.chrs.ca

Les rivières du patrimoine au Nunavut comprennent la Soper (Kuujuak) sur l'île de Baffin et les rivières Thelon et Kazan dans les terres stériles. La plus récente mise en candidature a été la rivière Coppermine qui a été approuvée en février 2002 (voir aussi l'article à la page 24).

Les rivières désignées au Yukon sont l'Alsek, la Bonnet Plume et le tronçon Thirty Mile du fleuve Yukon. Un plan directeur sur la rivière Tatshenshini est en voie d'achèvement et sa présentation au conseil du RRPC est prévue en mai 2004.

Les T. N.-O. sont actuellement représentés par les rivières Artic Red et Nahanni-Sud. Une étude préliminaire est actuellement en cours sur le fleuve Mackenzie et sa mise en candidature est prévue dans quelques années (voir aussi l'article à la page 24).

**Gouvernement du Nunavut –
Ministère de l'Environnement
Parcs et aires de conservation**

**Rivière coppermine (mise en
candidature)**

Riche en culture et en faune, la rivière Coppermine est l'une des plus pittoresques au Canada. Seuls le vent, l'eau et la glace ont modifié le paysage naturel et la rivière. Les gisements de cuivre découverts le long de la rivière étaient importants pour les Premières nations qui vivaient à cet endroit. Les rivages de la Coppermine comprennent de nombreux sites archéologiques importants qui se distinguent par des artefacts en cuivre. Ce sont les récits sur ces gisements de cuivre qui attirèrent Samuel Hearne dans la région en 1771. Le récit de son voyage terrestre jusqu'à la rivière et du massacre dont il fut témoin à la chute Bloody ont assuré une place à la rivière Coppermine dans les livres d'histoire. La rivière continue de pourvoir au mode de vie traditionnel inuit. Elle abrite des caribous, des bœufs musqués, des carcajous, des loups, des orignaux, des renards et plusieurs oiseaux de proie. La rivière et ses environs n'ont pratiquement pas changé depuis l'époque où les premiers explorateurs britanniques y posèrent les yeux.

La mise en candidature officielle de la Coppermine à titre de rivière du patrimoine canadien a eu lieu en août 2002. Le gouvernement du Nunavut (GN) travaillera maintenant avec l'association inuite régionale afin d'élaborer un plan directeur. De plus, le GN continue à travailler avec le gouvernement fédéral, la Nunavut Tunngavik Inc. et les associations inuites régionales sur la négociation d'une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits d'une aire de conservation pour toutes les rivières du patrimoine. D'ici les trois prochaines années, le GN doit présenter un plan directeur et une Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits d'une aire de conservation pour toutes les rivières du patrimoine, avant de recevoir la désignation officielle de rivière du patrimoine canadien.



Rivière Coppermine (© Parcs Canada, F. Cramp)

**Gouvernement des T. N.-O. –
Ressources, Faune et
Développement économique
Parcs et tourisme**

Fleuve Mackenzie (proposition)

Les résidents du Deh Cho sont les premiers à voir suscité de l'intérêt à présenter la candidature du fleuve Mackenzie (Deh Cho ou « grande rivière » en langue slave) pour l'inclure dans le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC). À l'été 2003, le ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique a invité les résidents Sahtu, Gwich'in et Inuvialuit à considérer la mise en candidature de la portion du fleuve Mackenzie qui traverse leurs terres. Par conséquent, le soutien régional et communautaire pour l'idée est de plus en plus important.

Le fleuve Mackenzie fait partie intégrante de la vie culturelle et économique des peuples dénés, métis et inuvialuit depuis des siècles et est riche en importance historique et naturelle. La mise en candidature représente la possibilité, pour les peuples autochtones des T. N.-O., de partager leur riche savoir traditionnel sur le fleuve Mackenzie avec le reste du Canada.

Les demandes de mises en candidature et les études connexes doivent provenir des résidents des communautés et des organismes locaux le long de la rivière en question. Les gouvernements territorial et fédéral peuvent aider durant le processus en soutenant les efforts de la communauté

et en assurant la mise en œuvre de normes d'évaluation systématiques. Des recherches préliminaires sont effectuées en ce moment en matière de valeurs naturelles, culturelles et récréatives du fleuve Mackenzie. La diversité de ces valeurs et de l'étendue totale du fleuve représente des défis uniques et passionnants pour l'inclusion du fleuve Mackenzie dans le RRPC.

Le bras principal du fleuve Mackenzie est d'une longueur de 1 800 km. Quand il est mesuré à sa source la plus isolée, soit le lac Thutade à l'embouchure de la rivière Findlay, le fleuve Mackenzie est le plus long cours d'eau au Canada (4 241 km) et le deuxième en Amérique du Nord, après le Mississippi. Ses bassins hydrologiques sont les plus vastes du Canada et collectent les eaux d'une surface égale à plus d'un sixième de la masse terrestre du Canada. Son déversement se classe au deuxième rang, après celui du fleuve Saint-Laurent.

Deux rivières dans le bassin hydrologique du fleuve Mackenzie, l'Arctic Red et la Nahanni-Sud, sont déjà représentées dans le RRPC. Dans le fleuve Mackenzie, on retrouve de nombreuses ressources du patrimoine culturel et naturel qui sont remarquables : habitats essentiels de la faune, dunes sableuses, deltas d'eau douce et lieux d'importance historique. Étant donné la taille importante du fleuve Mackenzie et le grand éventail de valeurs qu'il représente, la question est de savoir comment mieux représenter ces caractéristiques dans le RRPC.

On peut trouver des renseignements sur le RRPC et sur le processus de mise en candidature et de désignation au site Web www.chrs.ca (voir aussi l'article à la page 23). On peut se procurer la brochure intitulée « Un guide pour créer une rivière du patrimoine canadien » aux bureaux du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique à Fort Simpson, à Norman Wells, à Inuvik, et à Yellowknife.

Région visée par les revendications du Conseil des Premières nations du Yukon

Gouvernement du Canada – Parcs Canada Parcs nationaux

Parc national Kluane/Réserve de parc national du Canada

Des représentants de la Première nation de Kluane et des gouvernements du Yukon et du Canada ont conclu l'Entente définitive et l'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Kluane lors d'une cérémonie tenue à Burwash Landing le 18 octobre 2003.

La Première nation de Kluane (PNK) conservera 913 km² des terres visées par le règlement de la revendication, y compris les droits miniers, pétroliers et gaziers sur une superficie de 647 km². Elle recevra aussi une indemnisation d'environ 16,5 millions au cours de 15 prochaines années et un montant d'environ 4,54 millions pour le développement économique, la formation et les projets d'enseignement.

L'Entente définitive de la Première nation de Kluane contient des clauses uniques, dont l'engagement de créer trois zones spéciales de gestion (voir aussi l'article à la page 26) :

- le parc de conservation du milieu naturel du parc Asi Keyi où se trouve le glacier Klutlan;
- une aire de protection de l'habitat aux lacs Pickhandle; et
- la région Tachal du parc national et de la réserve de parc national Kluane.

Dans l'Entente, l'échéancier du parc national prévoit une récolte et un piégeage dans Kluane, des débouchés économiques, la propriété conjointe des ressources du patrimoine et une participation au conseil de gestion du parc par les membres de la PNK. Trois parcelles de la terre visée par le règlement de la revendication seront retranchées de Kluane.

Barrières de caribous du parc national Vuntut

L'étude des barrières de caribous dans le parc national Vuntut du Canada s'est poursuivie en 2003 avec un relevé de données historiques sur la barrière près du ruisseau Thomas. Les chercheurs ont passé trois semaines à marcher et à cartographier ces restes considérables. L'équipe a été impressionnée par l'énergie et les connaissances

manifestées durant la construction et l'utilisation de cette barrière. Ce travail sur place est un complément important à l'intérêt de Old Crow envers l'histoire de la barrière et son rôle dans son passé ancestral. La recherche sur la collection d'histoire orale de la collectivité a aussi commencé en 2003 sous la direction du comité du patrimoine. Ce travail donnera un aperçu de la nature de la relation entre les Vuntut Gwich'in, le caribou et la terre.

Lieux historiques nationaux

Lieu historique national du Canada de Tr'ochëk

Parcs Canada, avec la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, continue à planifier l'aménagement et la présentation de ce lieu historique national. La Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in, avec l'appui de Parcs Canada, a publié *Hammerstones : A History of the Tr'ondëk Hwëch'in*, un livre illustré qui est très populaire auprès des habitants de Dawson et des visiteurs. La publication de 2001 intitulée *Tr'ochëk : The Archaeology and History of a Han Fish Camp*, a été élaborée dans

le cadre d'une unité d'études sociales de 4^e année d'une durée d'une semaine par le ministère de l'Éducation du Yukon et a été présentée avec succès pour la première fois en 2003. Le comité directeur du patrimoine des Tr'ochëk a terminé le plan directeur du site et l'a envoyé à la Première nation et au gouvernement du Canada pour approbation.

Projets de nouveaux lieux

Grâce au financement de l'initiative de nouveaux lieux, la Première nation de Kluane a commencé un projet d'identification de lieux patrimoniaux pour considération par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC).

Les lieux visités comprenaient plusieurs emplacements au nord de la région Tachal ou à l'intérieur de cette région du parc national et de la réserve de parc national Kluane. Le travail effectué durant l'été 2003 comprenait une recherche préliminaire et l'élaboration d'une bibliographie détaillée. Le travail sur place avec les aînés a consisté à identifier des lieux patrimoniaux dans le territoire traditionnel de la Première nation de



Glacier Donjek avec le mont Steele (à la gauche du centre) et le mont Walsh (au centre)
(© Andrew Lawrence, Parcs Canada, 2003)



Lacs Pickhandle (© Direction des parcs, Gouvernement du Yukon)

Kluane et à raffiner ces renseignements pour inscription à une base de données de système de renseignements géographiques.

L'engagement de la communauté est essentiel afin de structurer clairement les valeurs liées aux lieux patrimoniaux se trouvant dans le territoire traditionnel. Deux réunions communautaires ont été tenues afin de discuter et d'identifier ces valeurs. On prévoit effectuer d'autres travaux sur place et de procéder à d'autres consultations avec les aînés. Par la suite, on entamera un processus de sélection et de rédaction d'un énoncé de valeurs. Une mise en candidature sera préparée et soumise à la CLMHC à la fin de 2004.

**Gouvernement du Yukon –
Ministère de l'Environnement
Direction des parcs**

Introduction

L'Entente définitive et l'Entente sur l'autonomie gouvernementale de la Première nation de Kluane a été conclue le 18 octobre 2003 et est entrée en vigueur le 2 février 2004. Cela porte le nombre d'ententes définitives à neuf sur un total de 14 Premières nations au Yukon. Certaines clauses de l'*Entente définitive de la Première nation de Kluane* ordonnent la création de trois zones spéciales de gestion, soit un parc territorial au glacier Klutan, connu sous le nom d'Asi Keyi; une aire de protection de l'habitat aux lacs Pickhandle; et une

zone spéciale de gestion connue sous le nom de région Tachal dans la réserve de parc national du Canada Kluane (voir aussi l'article à la page 25).

En plus de ces neuf ententes définitives, deux autres ont été amorcées par des négociations en octobre 2003. On prévoit que la Première nation des Kwanlin Dun et que la Première nation de Carcross/Tagish procéderont à des votes de ratification au printemps 2004. Ces ententes prévoient des parcs territoriaux dans la région des lacs Snafu et Tarfu et au Lac Kusawa dans le sud du Yukon, ainsi qu'une aire de protection de l'habitat dans la région de Lewes McClintock. La Première nation de White River s'apprête aussi à parapher son entente définitive. Aucune discussion n'a lieu en ce moment avec la Première nation de Liard ou le Conseil Dena de Ross River.

Ni'inlii' Njik - Zone protégée

La rivière Fishing Branch est le ruisseau à frayère du saumon le plus important dans la portion canadienne du fleuve Yukon. Il accueille des migrations anadromes de saumons exceptionnellement importantes et est doté de valeurs fauniques extrêmement élevées associées à la population locale de grizzlys. L'*Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut* a exigé la création d'une réserve écologique dans la zone centrale et a prévu la création d'une zone protégée plus grande entourant la réserve écologique.

La zone protégée Fishing Branch - Ni'inlii' Njik a été officiellement créée en 2003. La réserve écologique sera gérée le plus rigoureusement possible, tandis qu'une réserve faunique, représentant l'écorégion des monts North Ogilvie et une petite portion de l'écorégion d'Eagle Plains, apportera une protection supplémentaire à la zone centrale. Ces deux réserves ont été créées en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* et les terres sont mises de côté en permanence, ce qui les protègent du développement industriel. L'aire de protection de l'habitat, créée en vertu de la *Loi sur la faune*, se trouve à côté de la réserve faunique et aidera à protéger la réserve écologique et la réserve faunique au moyen de lignes directrices en matière de gestion.

En avril 2000, nous avons approuvé un plan directeur du parc pour la réserve écologique. Le plan directeur intégré final de la réserve faunique et de l'aire de protection de l'habitat est terminé et le processus d'approbation finale est en cours. Ce plan directeur prévoit la création d'outils de réglementation pour gérer les activités en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* et de la *Loi sur la faune*, respectivement.

Parc territorial Tombstone

L'engagement de créer Tombstone à titre de parc territorial du Yukon émane des clauses en matière de gestion spéciale dans l'*Entente définitive de la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in (1998)*. Nous avons pris des

engagements pour identifier une limite de parc qui reproduit les parties symboliques des écorégions de Mackenzie et des monts North Ogilvie, ainsi que les caractéristiques physiques et biologiques importantes et les sites dotés de valeurs culturelles et archéologiques.

Les Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon ont nommé un comité directeur pour recommander une limite de parc et préparer un plan directeur du parc. Les travaux du comité directeur de Tombstone ont mené à une limite englobant 2 164 km² des terres pour la désignation en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. La gérance et l'administration des terres ont été transférées au gouvernement du Yukon en plus d'une mise de côté permanente des terres de droits miniers souterrains. Les mises de côté des terres pétrolières et gazières sont aussi en place.

En janvier 2003, le comité directeur a présenté son plan de gestion du parc aux Tr'ondëk Hwëch'in et au gouvernement du Yukon pour révision et approbation. Bien que la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon soient parvenus à un consensus sur la majorité des points, il reste encore plusieurs questions à régler. Cela cause un retard dans l'adoption du plan final. Quand les questions seront résolues et approuvées, des règlements seront élaborés en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Ces règlements sont essentiels pour la gestion efficace et la protection de la diversité unique des habitats, de la faune, des reliefs et des ressources culturelles que comprend la région du mont Tombstone.

Dès le début de l'exercice de planification du parc, un couloir Tombstone d'une longueur d'un kilomètre en bordure de la route Dempster a été exclu du parc. Un plan directeur du corridor a été recommandé au gouvernement du Yukon au début de 2003.

Tourisme et culture

Direction des services culturels

Initiatives des lieux patrimoniaux du Canada

Grâce au Fonds de l'initiative des lieux patrimoniaux du gouvernement du Canada, plusieurs projets ont été réalisés afin d'augmenter le nombre et

d'améliorer la qualité de la documentation de ressources énumérées dans l'inventaire des lieux patrimoniaux du Yukon.

La Division des ressources patrimoniales a travaillé avec les aînés de la Première nation de White River, afin de repérer et de documenter les sites de Donjek City, de Canyon City, de Copper City et de Lynx City dans le Centre-Ouest du Yukon. Parce que ces villages abandonnés se trouvent dans des endroits isolés et difficiles à atteindre, il existe très peu de documentation sur leurs vestiges et leur histoire.

Aussi, des aînés du Conseil Dena de Ross River ont participé à la recherche archéologique et sur l'histoire orale à l'emplacement des rives de Fort Pelly – l'un des trois postes de traite établis par la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le sud du Yukon.

Des membres du Conseil des aînés de Teslin Tlingit ont aussi participé à la recherche sur l'histoire orale afin de noter les lieux patrimoniaux au lac Teslin, situé à la frontière du Yukon et de la Colombie-Britannique.

L'inventaire des lieux patrimoniaux le long du couloir de la route North

Klondike et de l'ancien village de Mayo a aussi été mis à jour. Cela a nécessité de collaborer avec le Conseil des Ta'an Kwach'an et la Première nation de Nacho Nyak Dun.

La Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in et l'Institut social et culturel gwich'in ont travaillé à un autre projet d'histoire orale et de recherche archéologique sur la rivière supérieure Blackstone (voir aussi l'article à la page 13).

Lieu historique de Fort Selkirk

En 2003, nous avons continué des travaux sur la réfection intérieure du magasin Taylor & Drury. Nous avons reconstruit et installé les étagères selon les images fantômes laissées sur les murs et les photos historiques des étagères du magasin utilisées à d'autres endroits sur le site. Nous avons rénové les panneaux de plafond. D'autres travaux de restauration comprennent la réparation et la construction de portes et de fenêtres et le remplacement des fondations. Le personnel du site a reçu de la formation en différentes techniques de travail du bois. Tous les travaux effectués au site sont fondés sur le plan directeur de Fort Selkirk (2000).



Travaux de restauration du magasin Taylor & Drury - Fort Selkirk (© Direction de services culturels, Gouvernement du Yukon, 2003)

Les visites à pied guidées s'effectuent sur un itinéraire de un kilomètre le long des berges du fleuve Yukon et comptent plus de 40 structures historiques. Pour une introduction au site, consultez : www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/FortSelkirk.

Conformément à l'*Entente définitive de la Première nation de Selkirk*, le lieu historique Fort Selkirk se trouve en régime de cogestion entre ses deux copropriétaires, la Première nation de Selkirk et le gouvernement du Yukon.

Lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine



Grosse pointe de pierre entaillée - Forty Mile (© Direction des services culturels, Gouvernement du Yukon, 2003)

Plus communément appelé Forty Mile, le lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine est situé sur 124 hectares à l'embouchure de la rivière Forty Mile, endroit où elle se jette dans le fleuve Yukon, près de la frontière alaskienne. Le site contient des indices de l'utilisation et de l'occupation hân de la période préhistorique, auxquels se superposent des preuves archéologiques et comportant des structures debout et effondrées datant d'aussi loin que 1886. Il existe des vestiges de deux postes de traite américains, du premier poste de la police montée du Nord-Ouest du Yukon, d'une mission et d'une église anglicanes et d'une communauté datant d'avant la ruée vers l'or du Klondike.

Forty Mile est une copropriété des Tr'ondëk Hwëch'in et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes. Nous avons continué l'élaboration d'un plan directeur pour le site, en vertu de l'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in*. Un comité directeur, composé de trois représentants nommés par la Première nation et de trois représentants du gouvernement du Yukon, ont géré le processus de planification et les consultations publiques complètes.

Nous avons entamé une sixième saison de travaux de fouilles archéologiques afin de réduire les répercussions de la stabilisation structurelle et de remplacement de fondations prévues pour l'édifice de la Police à cheval du Nord-Ouest et de l'église anglicane St. James. L'un des artefacts les plus intéressants parmi ceux qui ont été exhumés a été une grosse pointe de pierre entaillée qui fait remonter l'usage de ce site à environ 2 400 ans. Plus de 500 aménagements historiques ont été cartographiés sur le site. Plus de 60 de ces aménagements sont des vestiges d'édifices, 12 d'entre eux sont encore debout dans diverses

conditions. Nous avons découvert des preuves de deux périodes d'occupation préhistoriques, qui, croyons-nous, ont été utilisées pendant la récolte saisonnière de poissons et de caribous.

Parc territorial de l'île Herschel

En 2003, nous avons déplacé deux structures historiques, en raison de l'érosion des berges. L'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company et l'entrepôt de Douanes Canada ont été relocalisés vers leur emplacement actuel. Des orages automnaux de plus en plus violents ont reformé la flèche littorale où la station de baleiniers historique a été construite. Nous continuons de surveiller l'érosion, car les structures historiques restantes se trouvent à peine au-dessus du niveau de la mer. Nous ne savons pas si les changements des conditions atmosphériques représentent un événement à long terme ou ponctuel. Pour en apprendre plus sur l'île Herschel, consultez le site :

www.virtualmuseum.ca/Exhibitions/Herschel.



Relocalisation de l'entrepôt de la Northern Whaling and Trading Company à l'île Herschel (© Direction de services culturels, Gouvernement du Yukon, 2003)



Projet de restauration du lieu historique de la maison Rampart (© Direction de services culturels, Gouvernement du Yukon, 2003)

Interprétation et affichage

Nous avons continué de préparer un plan d'interprétation du fleuve Yukon. De plus en plus de voyageurs font l'expérience du patrimoine naturel et culturel le long du couloir fluvial le plus long et le plus fameux au Yukon. Toutefois, il n'existe aucune stratégie globale pour transmettre les messages d'interprétation et d'information. Le plan d'affichage d'interprétation du fleuve Yukon tentera de contribuer à l'organisation des messages et de déterminer les meilleurs endroits pour les transmettre. L'abus du camping le long du fleuve et le manque de compréhension au sujet des coutumes locales et des comportements appropriés risquent de corrompre l'environnement naturel et de nuire au plaisir à retirer du fleuve.

Dans le cadre de la campagne « Demeurez une autre journée », nous avons produit une brochure de visites à pied guidées des structures historiques pour le sud de Dawson. Cette brochure accompagne d'autres brochures semblables créées pour six autres collectivités du Yukon. L'élaboration de brochures a compris une consultation avec les membres de la collectivité, surtout avec les « anciens » qui ont offert des éléments intéressants de connaissances à propos des structures historiques et de leurs propriétaires.

Lieu historique de la maison Rampart

La restauration sur l'extérieur du magasin en rondins d'un étage et demi de la maison Rampart a été terminée en 2003. Entrepris il y a déjà quatre étés, l'édifice en rondins a été entièrement démantelé et reconstruit en remplaçant les pièces pourries et tout le plafond. Les rondins ont été équarris et assemblés entre les poteaux de fond pour former les murs et nous avons utilisé des chevrons pour former le toit. Nous avons aussi remplacé ou réparé les portes et les fenêtres et nous avons fait un nouveau colmatage à l'extérieur. Un groupe de travailleurs du bois d'Old Crow a acquis des aptitudes en taillage et en soudage durant les phases de restauration.

Le lieu historique de la maison Rampart est une copropriété de la Première nation Gwitch'in Vuntut et du gouvernement du Yukon et est cogéré par ces deux organismes conformément à l'Entente définitive de la Première nation des Gwitch'in Vuntut et au plan directeur ultérieur de 1999.

Nous avons terminé l'étude sur l'histoire orale des terres traditionnelles des Gwitch'in Vuntut. Les résultats comprendront la collecte des entrevues éditées, répertoriées, transcrites et traduites, une vidéo du projet, un répertoire des documents publiés et non publiés, des troupes de programmes scolaires et un manuscrit à publier sur l'histoire des Gwitch'in Vuntut.

Premiers lieux historiques du Yukon

Le 17 décembre 2003, le ministre du Tourisme et de la Culture a nommé le premier lieu historique du Yukon désigné en vertu de la *Loi sur le patrimoine historique*. La maison Mabel McIntyre est le premier bureau de conservation des registres miniers construit à Mayo pour desservir le district minier de Mayo. Ce district minier était jadis le plus grand producteur d'argent au monde et a soutenu l'économie du Yukon entre les deux guerres mondiales. Bâtie en 1921, la cabane en rondins d'un étage est devenue par la suite la maison de Mabel McIntyre, membre des Nacho Nyak Dun, femme très respectée dans la collectivité et maîtresse de poste de longue date. Situé dans le centre historique de la collectivité, l'édifice est la propriété du village de Mayo et sera rénové à titre d'attraction patrimoniale.

L'Alaska Anthropological Association se réunit au Yukon

La Division des ressources patrimoniales du gouvernement du Yukon sera l'hôte de la 31^e conférence annuelle de l'Alaska Anthropological Association du 7 au 10 avril 2004. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web des ressources patrimoniales à : www.yukonheritage.com ou communiquez avec : Jeff Hunston, président de la conférence ou Ruth Gotthardt, présidente de la programmation Ressources patrimoniales Ministère du Tourisme et de la Culture Gouvernement du Yukon C.P. 2703 Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Canards Illimités Canada Programme du Yukon

Initiatives de conservation de 2003

Les zones humides dans le sud du Yukon sont souvent petites et dispersées un peu partout dans les fosses montagneuses. Ces zones constituent des aires de halte printanière essentielles pour les oiseaux aquatiques, car ceux-ci migrent vers le nord pour couvrir dans les grands complexes de zones humides des bassins et des plateaux du nord du Yukon et de l'Alaska. Ces zones humides courent maintenant de nouveaux risques,

en raison du développement pétrolier, gazier ou forestier.

Canards Illimités Canada (CIC) a fait équipe avec les Premières nations locales et les conseils des ressources renouvelables afin d'aider à la planification et à l'observation sur place des zones humides clés. Cela contribuera à assurer la protection de ces aires pour la conservation. CIC soutient aussi les responsables communautaires de l'habitat dans la cueillette de connaissances sur les habitats importants. Les responsables, supervisés par la Commission de gestion de la faune aquatique et terrestre du Yukon, font la liaison avec les groupes communautaires.

Lac Kloo – Zones humides de la rivière Jarvis

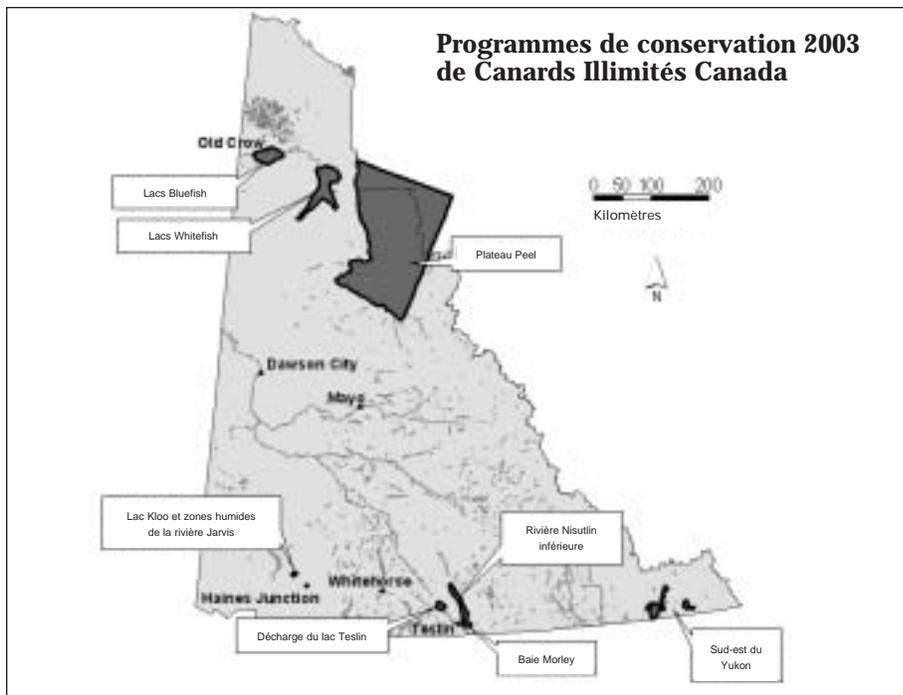
Le lac Kloo – la zone humide de la rivière Jarvis – a été identifié en vue d'une désignation spéciale dans un récent plan régional sur la faune. Le Conseil des ressources renouvelables d'Alsek envisage de s'associer avec Canards Illimités Canada (CIC) afin de proposer cette zone à titre d'aire de protection de l'habitat. En 2003, CIC a recueilli de l'information sur l'utilisation de cette zone par les oiseaux aquatiques.

Rivière inférieure Nisutlin et baie Morley

La rivière inférieure Nisutlin est une zone humide importante associée à la réserve faunique du delta de la rivière Nisutlin. En 2003, Canards Illimités Canada a commencé à recueillir de l'information sur les oiseaux aquatiques de cette zone. Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin envisage de proposer cette zone comme aire de protection de l'habitat.

Plateau Peel

Le complexe de zones humides du lac Turner du Yukon a été identifié comme étant une aire importante pour la sauvagine. Une grande partie de la région du plateau Peel, y compris la grande partie des zones humides du lac Turner, a récemment été ouverte à la prospection de gaz et on prévoit une future augmentation de l'intérêt envers cette zone si la proposition du pipeline de la vallée du Mackenzie est acceptée. Nous avons terminé le classement de la couverture terrestre et avons mis en place des plans pour commencer au printemps 2004 des études sur les oiseaux aquatiques qui se poursuivront pendant plusieurs années.



Sud-est du Yukon

Un processus accéléré de planification des ressources se déroule sur les terres des Dénés kaskas. La région représente un intérêt clé pour l'industrie pétrolière, gazière et forestière. Parce que le processus ne fait pas partie de la structure des revendications territoriales actuelles, Canards Illimités Canada (CIC) s'associe avec les Dénés kaskas pour aider à recommander la conservation des zones humides et des bassins hydrographiques. Des études sur les oiseaux aquatiques dans les zones humides ont eu lieu durant l'été 2003 et CIC élabore maintenant un protocole d'entente, en collaboration avec les Dénés kaskas.

Rivière Stewart

Le Conseil des ressources renouvelables de Mayo a proposé une aire de protection de l'habitat sur la rivière Stewart. Canards Illimités Canada aidera à financer des panneaux d'information à une installation d'observation de la faune sur les zones humides rivulaires importantes. Le projet est en cours de réalisation et les panneaux seront conçus en 2004.

Lac Teslin

La branche du lac Teslin est une aire de halte printanière importante pour les oiseaux aquatiques migrateurs et représente l'une des 52 zones humides les plus importantes du Yukon. Le Conseil des ressources renouvelables de

Teslin s'associe à Canards Illimités Canada afin de proposer que cette zone devienne une aire de protection de l'habitat. Le conseil doit recueillir des renseignements sur l'importance de la région et sur la sensibilité et le risque au développement humain. Parmi les projets se déroulant sur le terrain et commencés au printemps 2003, on a procédé à une observation hebdomadaire de l'utilisation par les oiseaux aquatiques migrateurs et en halte.

Lacs Whitefish et Bluefish

Les lacs Whitefish et Bluefish se retrouvent parmi les zones humides de halte et de couvainon les plus productives dans le nord du Yukon. Le développement pétrolier et gazier se poursuit et Canard Illimités Canada (CIC) collabore avec le Conseil des ressources renouvelables du nord du Yukon afin d'explorer et de soutenir la mise en candidature de ces deux régions à des fins de conservation spéciale. En 2003, CIC a entrepris des relevés aériens sur les oiseaux aquatiques dans ces régions afin de confirmer leurs valeurs pour les oiseaux aquatiques.

Pour de plus amples renseignements

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* en communiquant avec les bureaux énumérés dans la liste ci-après.

Parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation

Parcs Canada
C.P. 1166
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2N8
www.pc.gc.ca
À l'attention de : La rédaction
Nouveaux parcs
dans le Nord
Tél. : (867) 669-2820
Télé. : (867) 669-2829
Courriel : newparksnorth@pc.gc.ca

Pêches et Océans

C.P. 1871
Inuvik (T. N.-O.)
X0E 0T0
www.dfo-mpo.gc.ca
À l'attention de : Cal Wenghofer
Coordonnateur ISR
Tél. : (867) 777-7509
Télé. : (867) 777-7501
Courriel : wenghoferc@dfo-mpo.gc.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut

Ministère de l'Environnement
Parcs et aires conservation
Gouvernement du Nunavut
C.P. 1000, succursale 1120
Iqaluit (NU)
X0A 0H0
www.nunavutparks.com
À l'attention de : Heather Gosselin
Directrice, Parcs et
aires de
conservation
Tél. : (867) 975-5935
Télé. : (867) 975-5990
Courriel : hgosselin@gov.nu.ca

Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.

Ressources, Faune et
Développement économique
Parcs et tourisme
Gouvernement des T. N.-O.
C.P. 1320
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 2L9
www.rwed.gov.nt.ca
À l'attention de : Miki Promislow
Coordonnatrice
(Secrétariat
de la SZP)
Tél. : (867) 920-8975
Télé. : (867) 873-0163
Courriel : miki_promislow@gov.nt.ca

Lieux historiques du Yukon

Ministère du Tourisme et
de la Culture
Direction des services culturels
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (YT)
Y1A 2C6
www.yukonheritage.com
À l'attention de : Doug Olynyk
Coordonnateur des
lieux historiques
Tél. : (867) 667-5295
Télé. : (867) 667-8023
Courriel : doug.olynyk@gov.yk.ca

Parcs territoriaux, rivières du patrimoine du Yukon

Ministère de l'Environnement
Direction des parcs
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
Whitehorse (YT)
Y1A 2C6
www.gov.yk.ca
À l'attention de : Dave Ladret
Agent de
projets spéciaux
Tél. : (867) 667-3595
Télé. : (867) 393-6223
Courriel : dave.ladret@gov.yk.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des T. N.-O.

Environnement Canada
Service canadien de la faune
Division de la conservation dans le
Nord
5204, 50^e Avenue, bureau 301
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 1E2
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Paul Latour
Biologiste (habitat)
Tél. : (867) 669-4769
Télé. : (867) 873-8185
Courriel : paul.latour@ec.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune du Nunavut

Environnement Canada
Service canadien de la faune
C.P. 1714
Iqaluit (NU)
X0A 0H0
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Mark Mallory
Biologiste
(oiseaux marins)
Tél. : (867) 975-4637
Télé. : (867) 975-4645
Courriel : mark.mallory@ec.gc.ca

Institut social et culturel gwich'in

Bureau de la recherche
C.P. 202B, 4912 – 49^e Rue
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 1P3
www.gwichin.com
À l'attention de : Ingrid Kritsch
Directrice de la
recherche
Tél. : (867) 669-9743
Télé. : (867) 669-7733
Courriel :
ingrid_kritsch@learnnet.nt.ca

Canards Illimités Canada – T. N.-O.

5017, 52^e rue
Yellowknife (T. N.-O.)
X1A 1T5

www.ducks.ca

À l'attention de : Shannon Haszard
Directrice de la
région des T.N.-O.

Tél. : (867) 873-6744

Télec. : (867) 873-9306

Courriel : s_haszard@ducks.ca

Canards Illimités Canada – Yukon

a/s Canards Illimités Canada
Bureau boréal de l'ouest
18236 – 105^e Avenue, bureau 100
Edmonton (AB)
T5S 2R5

www.ducks.ca

À l'attention de : Eric Butterworth
Biologiste principal

Tél. : (780) 489-8110

Télec. : (780) 443-6236

Courriel : e_butterworth@ducks.ca

Fiducie du patrimoine inuit

C.P. 2080
Iqaluit (NU)
X0A 0H0

www.ihti.ca

À l'attention de : Ericka Chemko
Gestionnaire
de projet

Tél. : (867) 979-0731

Télec. : (867) 979-6700

Courriel : heritage@ihti.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin, dont l'objectif est d'offrir, dans un format pratique et économique, une publication annuelle unique et d'intérêt pour toutes les personnes qui suivent de près les actualités en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevons vos commentaires avec plaisir. Adressez-les à la rédaction, à l'adresse indiquée sous « Parcs nationaux et lieux historiques nationaux ».

